74 FÉVRIER 2022

VILLE DE LANVOLLON

AU FIL DU LEFF

VOTRE BULLETIN **100%** LANVOLLON

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

p.

AN HÉOL

p.

ÉCOLE

p.

CULTURE

p.

SOMMAIRE

P3 Mot du maire
P4 PV conseils municipaux
P22 Points sur les travaux
P25 Centre de vaccination
P25 Jardin partagé
P26 CME
P27 CCAS
P27 Cérémonies
P28 Hommages
P29 Fête foraine
P29 An heol
P32 Ecole
P35 Associations
P38 Culture
P41 Infos pratiques
P43 Etat Civil

Directeur de la publication
arsène Nicolazic

Rédaction et photos
Mairie de Lanvollon, service communication

Conception et réalisation graphique - Impression
RoudennGrafik - Plérin
02 96 58 02 03
Labellisée Imprim'vert

LA **MAIRIE**

Téléphone : 02 96 70 00 28
Mail : commune.lanvollon@orange.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi	14 h à 17 h
Mardi, Mercredi	9 h à 12 h / 14 h à 17 h
Jeudi	9 h à 12 h
Vendredi	9 h à 12 h/14 h à 17 h
Samedi	9 h à 12 h

PERMANENCES DES ÉLUS

ELU	PERMANENCE
M. SAPIN - Maire	mardi, mercredi, vendredi sur rendez-vous
M. PRIGENT – 1er adjoint *Travaux - urbanisme – environnement – personnel*	jeudi matin
Mme MARTIN – 2ème adjointe *Affaires scolaires – jeunesse – associations*	mercredi matin
M. RADUFE – 3ème adjoint *Commerce – Bâtiments communaux*	samedi matin sur rendez-vous
Mme RIVOALLAND – 4ème adjointe *Affaires sociales*	samedi matin sur rendez-vous

LA **POSTE**

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi : 9 h à 12 h / 13 h 45 à 16 h 45
Samedi : 9 h à 12 h

LA **PERCEPTION**

ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 8 h 45 à 12 h

EDITO

LE **MOT** DU **MAIRE**

L'année écoulée fut une année difficile : l'équipe municipale a dû contribuer à la gestion locale de la crise sanitaire avec la mise en place en janvier 2021 d'un centre de vaccination en partenariat avec Leff Armor Communauté, la Préfecture, l'ARS, les services et les personnels de santé locale. Cela a permis à un très grand nombre de Lanvollonnaises et de Lanvollonnais de se faire vacciner à Lanvollon.

Cette dernière année a été éprouvante pour tous et plus particulièrement pour nos aînés, nous avons été le plus possible présents auprès d'eux, je remercie le personnel communal et les élus engagés dans cette action de solidarité.

La fin de l'année 2021 fut compliquée également pour le conseil municipal. En effet, un différend important est intervenu sur un projet de salle communale au sein de la majorité.

Ce projet était soutenu par 14 élus, alors que trois étaient contre.
Malheureusement il n'a pas été possible de s'entendre, ce qui a entraîné la démission de deux membres du conseil municipal, à savoir Messieurs Arsène Nicolazic et Marc Chapin.

Nous ne pouvons que regretter ces deux démissions : Arsène Nicolazic a été maire durant sept ans et demie et élu sur la commune de Lanvollon pendant 19 ans, je tiens à lui rendre hommage et à le remercier pour son engagement au sein de notre collectivité et ne peux que regretter les conditions de son départ.

Pour faire suite à ces deux démissions, nous avons demandé à Mesdames Marie-Annick Thomas et Béatrice Sauvageot qui avaient été élues sur notre liste de bien vouloir siéger, elles ont accepté.

Lors du Conseil Municipal du 26 novembre dernier, le Conseil Municipal m'a élu nouveau Maire de Lanvollon.

Concernant l'état civil et pour cette année 2021, nous avons eu 24 naissances et 12 actes de reconnaissance, 5 mariages, 42 décès et 7 PACS.

Pour l'urbanisme, nous avons eu 32 permis de construire, 41 déclarations préalables, 85 certificats d'urbanisme et 9 autorisations de travaux.

Cette forte activité tant au niveau de l'État-civil que de l'urbanisme témoigne de l'attractivité de notre commune et de son dynamisme.

Malgré ces chiffres encourageants, nous ne sommes plus en mesure d'accepter de nouveaux permis de construire sur la commune de Lanvollon pour les mois à venir. Malheureusement c'est aussi le cas de beaucoup d'autres communes dans le département des Côtes-d'Armor.

Le mauvais état de nos canalisations d'eaux usées ainsi que de nombreuses maisons dont l'eau pluviale part dans les eaux usées ne nous permettent plus d'être en mesure d'obtenir de permis de construire, notre capacité épuratoire étant insuffisante durant certaines périodes.

EDITO

Pour vous donner un ordre d'idée des difficultés rencontrées, notre station d'épuration est en mesure de pouvoir traiter 400 m²/jour alors qu'en période d'hiver et lors de fortes pluies il arrive à la station plus de 3 000 m²/jour, cet excédent d'eau de pluie entraîne des déversements dans le milieu naturel, ce qui n'est plus acceptable.

La communauté de communes de Leff Armor Communauté, qui a la compétence assainissement, a prévu de nombreux travaux pour les années à venir : la Rue Sainte Anne dont les travaux sont en cours pour quelques semaines encore, la rue des Fontaines qui vont débuter le 21 février prochain et probablement la rue du Trégor dans les deux ans à venir.

La commune de Lanvollon qui gère les eaux pluviales finance en partie ces travaux. Nous espérons être en mesure de pouvoir obtenir des services de l'Etat de nouveaux permis de construire dès 2023.

Le bien-vivre à Lanvollon, c'est bien sûr d'y avoir de nombreuses associations et entreprises dynamiques et florissantes, des écoles mais aussi et peut-être surtout des professionnels de santé, afin d'avoir un accès aux soins pour tous.

Nous déplorons depuis le 1er septembre le départ d'un des cinq médecins installés sur la commune, nous sommes en recherche active de nouveaux médecins avec le soutien et l'aide de la communauté de communes qui est très mobilisée sur ce dossier également. Des contacts sont établis avec deux médecins avec qui nous sommes en discussion pour permettre une installation dans les mois à venir.

Durant cette année 2021, nous avons travaillé avec le cabinet d'étude TLPA de Brest sur la revitalisation du centre-ville. Cette étude a permis d'élaborer des fiches actions sur de nombreux projets pour les années à venir.
Nous vous invitons à une réunion publique pour un moment de restitution de l'ensemble du travail et de présentation du plan guide de la commune le lundi 21 février à partir de 18h30 dans la salle Armor-Argoat.

Nous venons d'intégrer le programme "Petites Villes de Demain", ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes qui ont une forte centralité en leur donnant les moyens, les outils, les connaissances, les partenaires, nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'un projet de revitalisation personnalisée.

Nous devons imaginer ce que nous voulons que Lanvollon soit dans les 10 ou 15 ans à venir.

Comme vous le savez certainement, le trésor public de Lanvollon a fermé définitivement ses portes le 31 décembre 2021, les personnels ont été déplacés sur Guingamp, la commune étant propriétaire des locaux, nous envisageons d'y transférer la bibliothèque qui est située place du marché au blé dans des locaux bien trop petits pour eux.
Le temps de faire quelques travaux de peinture et de changer les sols, le transfert devrait avoir lieu avant l'été.

Toujours dans le domaine du livre et de la lecture, une boîte à livres est en cours d'installation devant la mairie. Si vous avez des livres, vous pouvez dès maintenant aller les déposer à l'intérieur de cette boîte à livres.

Alain SAPIN,
Maire de Lanvollon

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 4 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un le quatre juin, le Conseil Municipal convoqué, à 20 heures, s'est réuni à la Salle Bernard Locca, à titre provisoire pour des raisons de sécurité sanitaire, conformément à la circulaire en date du 20 mars 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire.

Etaient présents :
M. Dominique PRIGENT - M. Alain SAPIN – Monsieur Marc CHAPIN - Mme Patricia MARTIN - M. Jacques BROUDER – Mme Véronique RIVOALLAND – Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick GEFFROY – Mme Annie JOUANJAN – M. David RADUFE – Roselyne DESCAMPS -Mme Gwenaëlle BRIGOT -M. Evence LE GOAS - M. Yann DASPREMONT – M. Jean-Pierre THOMAS - Mme Monique LE VOGUER

Absente représentée :
Mme Florence QUATTRIN a donné procuration à Dominique PRIGENT
Absent non représenté :
M. Pascal AUBERT

Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.

Madame Patricia Martin a été désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur Le Maire ouvre l'assemblée en proposant de rendre hommage à deux anciens conseillers municipaux disparus : Monsieur Bruno Le Poulard décédé le 13 avril 2021, conseiller municipal puis adjoint et Monsieur Jean-François Nicolas décédé le 14 mai 2021, conseiller municipal durant un mandat et ancien Maire de Pommerit-Le-Vicomte. Une minute de silence est observée en leur honneur.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

Monsieur Le Maire interroge l'hémicycle afin de savoir si des observations sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 26 mars 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 mars 2021.

2. INTERVENTION DE KERVAL CONCERNANT LES JARDINS PARTAGÉS

Monsieur Jean-Benoît Orveillon, Directeur de la communication de Kerval présente le projet des « Jardins partagés ».

Cette thématique repose sur une collaboration entre Kerval Centre Armor et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc. Tout au long de l'expérience les participants auront l'opportunité de :

- Calculer leur empreinte carbone
- Découvrir les solutions en matière écologique sur les thèmes des déchets, de la consommation, du jardinage au naturel, la biodiversité et l'eau.
- Tester différents pratiques à travers la participation à des ateliers dédiés
- Partager leurs ressentis, leurs astuces et relever des défis
- Vivre une expérience conviviale et riche en découvertes

Monsieur Le Maire remercie Dominique Prigent et la commission environnement pour leur participation à la visite de la Maison de la Terre. Madame Véronique Rivoalland précise que l'équipe est très motivée, puisqu'elle en fait partie elle-même. Monsieur Jean-Pierre Thomas fait remarquer que cette initiative est bien construite et qu'il espère que les Lanvollonnais adhèrent à cette expérience.

3. CLECT 2021

Monsieur Le Maire expose brièvement le procédé, auparavant la taxe professionnelle était versée à la commune, elle a été transférée à la communauté de communes il y a une vingtaine d'années. Cette taxe professionnelle unique est reversée aux communes sous forme de compensation. Certaines charges ont été transférées à Leff Armor Communauté, notamment le versement du contingent Incendie au SDIS et le service commun ADS ; Ces charges font l'objet d'une diminution de l'attribution de compensation.
Le montant de l'attribution de compensation sera pour 2021 de 163 246.48€ déduite de 37 984€ (SDIS) et de 10 123.38€ (ADS) = 115 139.10€ (tableau en annexe).

VU la délibération du conseil communautaire en date du 22 février 2021 approuvant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation attribué par Leff Armor Communauté d'un montant de 115 139.10€ .

4. VALIDATION DU MARCHÉ DES EAUX PLUVIALES, POTABLES ET ASSAINISSEMENT RUES DES FONTAINES, STE ANNE ET EDOUARD DUVAL

Monsieur Le Maire rappelle que les travaux de reprise des différentes conduites pour les rues des Fontaines, Ste Anne et Edouard Duval, font l'objet d'un marché par Leff Armor Communauté. Ce marché a pris un peu de retard car tous les éléments n'ont pas été fournis, ce point inscrit à l'ordre du jour est ajourné.

5. SORTIE DE LA COMMUNE DE BINIC-ETABLES-SUR-MER DU SIRESCOL

Monsieur Le Maire expose la situation, la commune de Binic/Etables sur Mer a délibéré en date du 24 mars dernier pour son retrait du syndicat à compter du 1er janvier 2022. La commune de Binic a son propre prestataire et Etables-sur-Mer avait le Sirescol, la fusion des deux communes a donné matière à reconsidérer la situation. La nouvelle commune se positionne sur un nouveau projet de création de sa propre cuisine. Ce retrait est subordonné à l'accord du syndicat, qui l'a validé par délibération en date du 21 avril, mais également des conseils municipaux représentés à travers ce syndicat, soit les communes de Guingamp, Quemper-Guézennec, Kerfot, Yvias, Pontrieux et Lanvollon. Chaque conseil municipal membre dispose d'un délai de 3 mois à compter du 21 avril pour se prononcer. Une modification des statuts du Sirescol devra est prise ultérieurement.
Monsieur Jacques Brouder, interroge Monsieur Le Maire qui est également Président du Sirescol sur l'éventuelle remise en cause du syndicat liée à la qualité des repas. Monsieur Le Maire lui répond qu'il s'agit d'une réorganisation de la collectivité et que la qualité n'est pas à l'origine de la sortie. Monsieur Jean-Pierre Thomas interroge quant à lui sur les conséquences en terme d'emploi. Monsieur Le Maire reprend la parole pour effectivement rappeler qu'il a 7 emplois, que cette perte crée une perte financière importante et que les services mettent tout en œuvre pour trouver d'autres marchés. Madame Marie-Annick Geffroy a entendu dire que les repas végétariens ne sont pas appréciés, que beaucoup de nourriture est jetée et que c'est dommage. Monsieur Le Maire lui répond que l'éducation passe aussi par l'assiette, que des grammages sont déterminés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la sortie de la commune de Binic/Etables-sur-Mer du Sirescol à compter du 1er janvier 2022.

6. TIRAGE AU SORT AU JURY D'ASSISES 2022

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, il convient de tirer au sort des noms figurant sur les listes électorales en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises. Chaque commune doit procéder au tirage au sort des jury d'assises et le notifier avant le 15 juillet au greffe du Tribunal judiciaire de Saint-Brieuc, siège de la cour d'assises des Côtes d'Armor. Seuls seront retenus les électeurs qui auront atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année qui suit, donc les électeurs nés avant le 31/12/1999.

Ont été désignés :
- Madame RICARD Louise née LE GALLOU le 22 février 1930 domiciliée 6, rue du Bois du Chat 22290 Lanvollon
- Madame CARDOT Patricia née LAFON le 12 avril 1958 domiciliée 7, rue Maéziou 22290 Lanvollon
- Madame OLLIVIER Cindy née le 11 octobre 1989 domiciliée 10, rue Maéziou 22290 Lanvollon

7. PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire expose : sur proposition de la collectivité, le dossier de Madame Pascale Le Goff a été présenté à la Commission Administrative Paritaire du CDG22 a obtenu un avis favorable pour une inscription sur liste d'aptitude pour le grade de rédacteur territorial. Cette inscription ne vaut pas nomination, le poste doit être créer si la commune entérine cette décision.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé au conseil municipal de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

Approuve la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet, à compter de ce jour, Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Il appartient donc au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de la secrétaire générale au poste de rédacteur, cette modification préalable à la nomination entraîne la suppression de l'emploi d'origine.

DECIDE de la modification du tableau des effectifs comme suit :

Tableau des emplois de la commune de Lanvollon au 04 juin 2021

GRADE	FONCTIONS	EFFECTIF	DHS
Filière administrative			
Rédacteur territorial	secrétaire générale	1	35
Adjoint adm. ppl 1ère cl	secrétariat	2	35
	accueil		35
Adjoint adm .ppl 2ème cl	comptabilité	1	35
Filière technique			
Agent de maîtrise ppal	responsable espaces verts	1	35
Adjoint tech. ppl 1ère cl	agent polyvalent ST	1	35
Adjoint tech. ppl 2ème cl	agent polyvalent ST	5	35
	agent d'entretien école		32.33
	agent d'entretien école		28
	assistante enseignant retraite		20.5
	agent d'entretien EV		35
Adjoint technique	agent d'entretien école	7	18.75
	assistante enseignant		21
	Responsable des services tech		35
	agent d'entretien EV		35
	agent polyvalent ST		35
	agent polyvalent ST		35
	agent polyvalent ST		35
Filière sociale			
ATSEM ppal 1ère cl	assistante enseignant	2	28.75
	assistante enseignant		28.75
TOTAL HEURES			**633.08**
ETP			**18.09**

Participation employeur à la prévoyance

Monsieur Le Maire rappelle que les agents de la commune bénéficient d'une protection salariale pour permettre le maintien de salaire en cas de risques d'arrêt de travail de plus de 90 jours, incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude. Le taux de cotisation appliqué est de 3.20% au 1er janvier 2021 à la charge intégrale de l'agent soit un prélèvement moyen de 57€ mensuellement. Il s'agit d'un contrat de groupe auprès de la MNT, la commune ayant souscrit l'option 2 « Indemnités journalières et invalidité », les indemnités peuvent être versées durant 1095 jours. La moyenne de la participation employeur sur le département est de 12€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la participation de la commune à hauteur de 12€ par mois par agent à compter du 1er septembre 2021.

8. INFORMATIONS DIVERSES

Extension des terrasses

En mai 2020, la commune avait accordé une extension de terrasse à « L'Amuse Gueule » et au PMU ; Monsieur Alexandre Grot gérant du débit de boissons « Le Cheval Blanc » a sollicité la commune pour l'extension de 28 m² de sa terrasse, Monsieur Le Maire précise qu'il y était favorable ; un arrêté a donc été pris, valable jusqu'au 30 septembre prochain.

Autres informations

La convention « Petite Ville de Demain » a été signée la semaine passée. Plusieurs scénarii seront évoqués, le prochain comité de pilotage aura lieu en septembre. Les commerçants pourront donner leur point de vue, les enfants également, les associations….

Monsieur Jean-Pierre Thomas souhaite faire un point sur les marchés publics en cours.
Monsieur Chapin lui répond que l'appel d'offres pour la déconstruction de l'ancien foyer logement doit être mise en ligne la semaine prochaine. Pour la salle Armor-Argoat l'appel d'offres sera mis en ligne mi-juillet et pour le désamiantage la consultation est en cours.

Concernant les prochaines élections, Monsieur Jean-Pierre Thomas aimerait savoir si tous les assesseurs et scrutateurs sont trouvés. Monsieur Le Maire lui répond que les services mettront les tableaux à jour la semaine prochaine, pour l'instant, il manque 27 personnes entre assesseurs et scrutateurs. Madame Patricia Martin rappelle que les élus peuvent prendre plusieurs plages horaires, un tableau va circuler en fin de réunion, les élus pourront s'y inscrire.

Madame Marie-Annick Geffroy demande s'il est possible d'installer davantage de poubelles aux abords de Super U, ainsi que sur le parking de la rue Ste Anne.

Monsieur Le Maire informe que ce vendredi, il y avait une réunion pour l'aménagement de la rue de l'Armor. La commission travaux sera réunie à la fin du mois et une réunion d'informations sera programmée avec les riverains pour échanger sur le projet.

Pour la rue Ste Anne, il y aura plusieurs étapes :
- Reprise des conduites jusque début 2022
- Effacement des réseaux courant 2022
- Aménagement des trois rues se fera sur plusieurs budgets 2023, 2024

Pour la rue des Fontaines, le département réfléchi à la déviation certainement par la rue de la Gare.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 21 heures 30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 2 AOÛT 2021

L'an deux mille vingt et un le deux août, le Conseil Municipal convoqué, à 18 heures, s'est réuni à la Salle Bernard locca, à titre provisoire pour des raisons de sécurité sanitaire, conformément à la circulaire en date du 20 mars 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire.

Etaient présents :
M. Dominique PRIGENT - M. Alain SAPIN – M. Marc CHAPIN - Mme Patricia MARTIN - M. Jacques BROUDER – Mme Véronique RIVOALLAND – Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick GEFFROY – Mme Florence QUATTRIN – Mme Roselyne DESCAMPS -Mme Gwenaëlle BRIGOT - M. Yann DASPREMONT – M. Jean-Pierre THOMAS - M. Evence LE GOAS (arrivé à 18 heures 20)

Absentes représentées :
Mme Annie JOUANJAN a donné procuration à Mme Véronique RIVOALLAND
Mme Monique LE VOGUER a donné procuration à M. Jean-Pierre THOMAS

Absents non représentés :
M. David RADUFE
M. Pascal AUBERT
Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.

Madame Patricia Martin a été désignée pour remplir ces fonctions.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

Monsieur Le Maire interroge l'hémicycle afin de savoir si des observations sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 04 juin 2021.

Madame Marie-Annick Geffroy sou-

haite que soit rectifié son intervention au sujet des poubelles au niveau du Magasin Super U, car les poubelles pleines et à vider sont situées dans la rue Ste Anne et le long du petit chemin qui rejoint la maison de retraite.

Monsieur Le Maire en prend acte et le procès-verbal est rectifié en ce sens.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 4 juin 2021.

2. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS « LOGEMENTS SOCIAUX » À LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

Monsieur Le Maire expose la situation, sur 26 lots du lotissement l'Orée du Bois, 4 sont dévolus à l'offre sociale. Armorique Habitat en a fait l'acquisition au prix de 5000€ l'un.

Dans le cadre de sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie » Leff Armor Communauté participe au développement et à la diversification de l'offre locative sociale sur son territoire en apportant son soutien aux communes par le biais d'une aide communautaire de 2 000€ pour la création ou la réhabilitation d'un bien entrainant la création de logements locatifs sociaux.

La commune de Lanvollon a sollicité cette aide pour la réalisation de 4 logements locatifs sociaux par le bailleur social Armorique Habitat.

Monsieur Le Maire rappelle que l'attribution du fonds de concours est conditionnée à la réalisation effective de l'opération et que son montant définitif pourra être ajusté en fonction des montants des dépenses effectivement réalisées et justifiées.
(Arrivée de M. Evence Le Goas)

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la demande de la commune au fonds de concours « logements sociaux » auprès de Leff Armor Communauté.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération.

3. CONVENTION DE RÉPARTITION FINANCIÈRE PLÉGUIEN/LANVOLLON POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DE L'ARMOR

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a confié la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue de l'Armor à AT OUEST. La commune de Pléguien a saisi l'occasion de refaire le revêtement de sa partie limitrophe pour un montant estimé à 7 540€ HT, il s'agit d'une portion d'environ 100 mètres.
Monsieur Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour une prise en charge de l'intégralité de ces travaux, et, par une convention, de récupérer la participation de Pléguien.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer une convention de répartition financière du montant des travaux de voirie réalisés sur la commune de Pléguien.

4. SDE TRAVAUX DE DÉPOSE ET POSE D'UNE COMMANDE RUE DES PROMENADES

Monsieur Le Maire fait part d'une proposition adressée par le S.D.E. qui a fait procéder à l'étude de rénovation d'une commande d'éclairage public rue des Promenades qu'il est nécessaire de remplacer pour cause de vétusté. Le coût total de l'opération est estimé à 1 762.56€ TTC et le reste à charge de la commune est de 1 060.80€. Au fur et mesure les lampes vétustes sont remplacées par des leds.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le remplacement de la commande d'éclairage public rue des Promenades pour un montant estimé reste à charge de la commune de 1 060.80€.

5. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN BAC ÉQUARRISSAGE AVEC L.A.C.

Monsieur Le Maire rappelle que le bac d'équarrissage a été installé sur le site des services techniques, reste à adopter la convention entre la commune de Lanvollon et Leff Armor Communauté précisant les modalités de stockage et d'enlèvement des cadavres. Il cède la parole à M. Dominique Prigent, Vice-Président à Leff Armor Communauté, chargé de l'environnement qui est à l'origine de ce dispositif d'installation sur la commune.

Monsieur Dominique Prigent explique que seuls les cadavres d'animaux relevant du Service Public d'Equarrissage peuvent y être déposés. Le dispositif ne peut recevoir en aucun cas les cadavres d'animaux appartenant à des particuliers. C'est un service public d'intérêt général qui est gratuit au-delà de 40 kg.
Dès que le dispositif de stockage est plein, le responsable des services techniques se chargera de demander l'enlèvement du bac auprès de la société SECANIM. La société SECANIM facturera le ramassage à France AGRIMER.

Madame Marie-Annick Geffroy demande qui va payer si c'est inférieur à 40 kg ?

Monsieur Dominique Prigent répond que cela n'arrivera pas, compte-tenu que c'est la commune qui déclenche l'enlèvement.

Monsieur Jean-Pierre Thomas découvre cette installation, qu'il trouve relativement proche des habitations, que c'est une nouvelle charge pour les services de la commune, qu'à nouveau c'est Lanvollon qui supporte, que notre commune n'a pas de terres de chasse, qu'une commune plus agricole aurait eu plus de sens, mais elles n'en veulent pas.

Monsieur Dominique Prigent lui répond que nous avons la plus grosse société de Chasse.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour et 2 voix contre M. Jean-Perre Thomas et Mme Monique Le Voguer ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un bac équarrissage avec Leff Armor Communauté, ainsi que les conditions particulières de collecte et traitement de matières avec la société SECANIM Bretagne S.A.S.

6. ATTRIBUTION DE MARCHÉS ET CONSULTATIONS

Marché « déconstruction de l'Ancien Foyer Logement »

Monsieur Le Maire rappelle que l'estimation du marché de déconstruction était de 271 700€ HT, la commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 23 juillet dernier, pour l'étude des 7 plis réceptionnés. Monsieur Alexandre Nouvier, du Cabinet Opryme Ingénierie, a procédé à l'analyse des offres ;

Les meilleures offres sont celles de :

- Le Cardinal (Ploumagoar 22) pour 264 701,00€ HT note 98/100
- SN TTC (Luce 28) pour 294 843.80€ HT note 93.9/100
- SDIGC (Pleumeleuc 35) pour 278 639.00€ HT note 90/100

Monsieur Evence Le Goas indique que c'est l'entreprise Le Cardinal qui a travaillé sur le site du Magasin Super U et, que le chantier était très propre.
Monsieur Le Maire ajoute que le chantier de déconstruction durera 5 mois, qu'avec un peu de chance, celui-ci sera terminé pour la fin de l'année.

Monsieur Jacques Brouder souhaite savoir si la Société Le Cardinal a donné son délai d'exécution.

Monsieur Marc Chapin lui indique que l'entreprise a 5 mois de délai d'exécution des travaux à compter de la date de notification, que ce délai était indiqué dans le marché.

Monsieur Jean-Pierre Thomas justifie son vote à venir ainsi que celui de Mme Monique Le Voguer, ils vont voter contre, car ils sont convaincus que ce projet est un mauvais choix. Il espère néanmoins que l'avenir lui démontrera le contraire. Il ajoute que leur projet initial se défendait, la conservation de la salle récréative et du boulodrome.

Monsieur Le Maire explique qu'il aurait été très compliqué de conserver ces bâtiments avec le projet envisagé, mais que leur vision des choses était tout à fait respectable, qu'ils ont eu un contact avec Sembreizh, avec qui, ils vont travailler et tracer les grandes lignes d'aménagement du futur lotissement. Cette société sera l'AMO (Assistant de Maîtrise d'Ouvrage).

Monsieur Jean-Pierre Thomas souhaite savoir si le cabinet EXACT a terminé son travail. Si le coût des différents cabinets n'est pas pris en compte dans la démolition.

Monsieur Le Maire répond que ce cabinet a terminé la mission qui lui avait été confiée. Un changement de collaborateur dans ce cabinet n'a pas permis de poursuivre l'opération avec eux. Ils n'ont été réglés que pour le travail exécuté. Nous n'avons pas les compétences pour réaliser ce travail, nous devons nous faire assister d'une maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Jean-Pierre Thomas convient que les conseils avisés d'un cabinet sont nécessaires, néanmoins, cela engendre un surcoût. Monsieur Le Maire ajoute qu'ils ont un terrain à exploiter au centre-ville et, tant que ce bâtiment l'occupe, rien ne peut être envisagé. Ils vont constituer un groupe de travail pour élaborer un projet ensemble.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

D'approuver le choix de l'entreprise LE CARDINAL de Ploumagoar

De l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour et 2 contres, M. Jean-Pierre Thomas et M. Monique Le Voguer ;

APPROUVE le choix de l'entreprise LE CARDINAL de Ploumagoar (22) pour un montant HT de 264 701.00€ HT

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Marché « eaux pluviales, Potables et usées, rues des Fontaines, Ste Anne et Edouard Duval

Monsieur Le Maire expose : ce marché est un groupement de commande réalisé par Leff Armor, néanmoins, le maître d'ouvrage est la commune de Lanvollon, qui doit donc valider et signer les actes d'engagement. Leff Armor Communauté a en charge les réseaux d'eaux potables et d'assainissement, les eaux pluviales sont à la charge de la commune. Les travaux doivent commencer fin septembre pour s'achever fin du 1er trimestre 2022.

Monsieur Jean-Pierre Thomas s'étonne de ce fonctionnement, pour la forme est surprenante car Leff Armor Communauté fait des commissions sur Lanvollon et la commission d'appel d'offres de Lanvollon n'en fait pas partie. M. Jean-Pierre Thomas souhaite savoir si quelqu'un de Lanvollon en est membre.

Monsieur Le Maire lui répond que lui en est membre, que cette commission est composée de 5 membres et de ce fait, toutes les communes n'ont pas de représentant. Nous devons travailler en collaboration avec LAC, nous avons tout à y gagner.

Monsieur Dominique Prigent ajoute que l'on travaille sur les mêmes tranchées et sur les mêmes largeurs. De plus, les techniciens présents sont pointus et présentent aux élus tout le projet, ils ont des compétences que nous n'avons pas. Nous serons par contre présents à toutes les réunions de chantier.

Monsieur Le Maire reprend la parole et rappelle que pour les travaux de la rue de la Gare, la commune a adhéré au groupement de commande réalisé par LAC, et, tout s'est très bien passé.

Monsieur Jacques Brouder aimerait savoir si les travaux seront exécutés dans la période citée, et lorsque les travaux seront réalisés, quel pourcentage de rues sur Lanvollon restera à faire.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il faudrait un audit pour cela. On sait que les réseaux sont en mauvais état, d'ailleurs les services de la DDTM nous signifie que les permis de construire seront refusés à l'avenir si rien n'est fait sur les réseaux d'assainissement.

Madame Marie-Annick Geffroy interroge s'il en est de même pour le site de l'Ancien Foyer Logement.

Monsieur Le Maire lui répond que non, car ils réalisent des travaux sur les réseaux et, qu'au fur et à mesure les interdictions seront levées.

Monsieur Dominique Prigent ajoute que les services de LAC sont intervenus sur la rue du Trégor, rue Georges Le Bonniec, rue du Viaduc et sur le poste de relèvement de Kerlan.

Monsieur Jacques Brouder reprend qu'il restera encore le centre-ville.
M. Le Maire précise que ces problèmes concernent beaucoup de communes, pas seulement Lanvollon, c'est un travail de longue haleine, mais que petit à petit les choses avancent. Les réseaux unitaires entraînent des débordements en milieu naturel en cas de fortes pluies. Il remercie d'ailleurs les services de LAC pour le travail accompli sur ces ouvrages.

Attribution du marché eaux pluviales pour le lot n°1 « Travaux » : SAS LE DU TP de Châtelaudren-Plouagat pour 262 650.50€ HT soit 315 180.60€ TTC

Attribution du marché eaux pluviales pour le lot n°2 « Réhabilitation (chemisage) : ATEC Réhabilitation de Plerneuf pour 12 568€ HT soit 15 081.60€ TTC.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal :

D'approuver le choix des entreprises « SAS LE DU TP » lot n°1 « travaux » pour un montant de 262 650.50€ HT soit 315 180.60€ TTC et pour le lot n°2 « Réhabilitation (chemisage), ATEC Réhabilitation de Plerneuf pour 12 568€HT soit 15 081.60€ TTC.

De l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour et 2 abstentions, M. Jean-Pierre Thomas et M. Monique Le Voguer

Approuve le choix des entreprises « SAS LE DU TP » lot n°1 « travaux » pour un montant de 262 650.50€ HT soit 315 180.60€ TTC et pour le lot n°2 « Réhabilitation (chemisage), ATEC Réhabilitation de Plerneuf pour 12 568€HT soit 15 081.60€ TTC.

Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Consultation « mission CSPS Ancien Foyer Logement »

Monsieur Le Maire rappelle que cette mission CSPS est obligatoire dans le cadre du désamiantage, qu'ils ont consulté 3 entreprises, seules 2 ont répondu. La commission a examiné ces offres lors de la réunion du 23 juillet dernier :

- AG Coordination (Cavan 22) pour 1 400.00€ HT
- APAVE (Trégueux 22) pour 2 543.65€ HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le choix de l'entreprise AG Coordination de Cavan (22) pour un montant de 1 400.00€ HT

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette consultation.

Consultation « désamiantage Salle Armor Argoat »

Monsieur Le Maire précise les différentes phases : dans le courant du mois de septembre les entreprises seront consultées. Le contexte est quelque peu compliqué avec la flambée du coût des matières premières. Nous attendrons donc le retour des entreprises avant d'entreprendre les travaux de désamiantage. Si l'appel d'offres est infructueux, on attendra une conjoncture plus favorable.

Madame Véronique Rivoalland craint que, si l'on attend de trop, le désamiantage risque encore d'augmenter.
Monsieur Dominique Prigent répond que non car le désamiantage est un prix au mètre carré.

Madame Marie-Annick Geffroy interroge alors sur le devenir. Elle souhaite que cela avance vite, que de toute façon les prix n'iront pas vers la baisse.

Madame Patricia Martin précise qu'il n'y a pas d'urgence que toutes les associations sont hébergées à l'Espace Bernard Locca dès la rentrée.

Monsieur Le Maire légitime la patience, car les marchés vont se stabiliser pour revenir à la normale.
La salle sera utilisable à compter du 06 août puisque le centre de vaccination malheureusement ne sera plus actif sur Lanvollon.

Monsieur Dominique Prigent renchérit car il est indispensable de se montrer sérieux pour optimiser les demandes de subventions qui en découlent.

Monsieur Jean-Pierre Thomas approuve cette prudence.

Nous avons consulté 3 entreprises, seules 2 ont répondu. La commission a examiné ces offres lors de la réunion du 23 juillet dernier :

- EIMH (Grâces 22) pour offre de base : 21 488€ HT
  option bâchage : 5 360€ HT
- SNT NICOL (Ploufragan 22) offre de base : 22 000€ HT
  option bâchage : 6 700€ HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le choix de l'entreprise EIMH de Grâces (22) pour une offre de base de 21 488€ HT.

AUTORISE Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette consultation.

7. FINANCES

Effacement de dettes : situation de surendettement

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Le trésorier nous a fait parvenir un bordereau de situation de produits locaux non soldés. Ces impayés concernent des titres émis entre 2015 et 2018 pour des rôles de cantine, de garderie et de loyers.
Suite à une commission de surendettement des particuliers en date du 17 mai 2018, il convient d'effacer la dette d'un débiteur pour un montant de 5 638.04€ qui sera imputé au compte 6542 « Créances éteintes ».

Monsieur Jean-Pierre Thomas interroge sur le niveau de la commission de surendettement.
M. Le Maire lui répond qu'il s'agit d'une commission au niveau départemental.

Monsieur Jacques Brouder souhaite savoir si nous avons le détail de la dette.

Monsieur Le Maire lui répond qu'il s'agit d'impayés de cantine, de garderie et surtout de loyer. Ce débiteur a quitté la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE la demande du Trésorier d'effacement de dettes d'un montant de 5 638.04€ qui sera imputé au compte 6542 « Créances éteintes ».

Décision Modificative régularisation d'opération débit d'office

Des opérations de débit d'office sont à régulariser dans notre comptabilité. Elles concernent l'exercice 2018 et 2019. Il convient de prendre une DM pour un montant de 30 000€ au compte 1641. Ce sont des opérations d'investissement.

Proposition au Conseil Municipal de réduire le compte 21318 « autres bâtiments publics » opération n° 12 « Divers bâtiments communaux » pour un montant de 30 000€ pour augmenter le compte 1641 « Emprunts ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n° 1 ci-dessous détaillée :

DÉSIGNATION	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0€	30 000.00 €	0€	0€
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0€	30 000.00 €	0€	0€
D-21318-12 : Bâtiments communaux	30 000.00 €	0€	0€	0€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	30 000.00 €	0€	0€	0€
Total INVESTISSEMENT	**30 000.00 €**	**30 000.00€**	**0€**	**0€**

Lotissement « St Yves » assujettissement à la TVA

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que lors de la création du lotissement St Yves il n'a pas été stipulé que le lotissement est assujetti à la TVA, la mention doit être précisée dans la délibération. La TVA appliquée sera identique à celle pratiquée pour le lotissement L'Orée du Bois, avec périodicité trimestrielle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour et 2 absentions, M. Jean-Pierre Thomas et M. Monique Le Voguer

APPROUVE la création du lotissement « St Yves » assujetti à la TVA avec périodicité trimestrielle.

8. PERSONNEL

Augmentation de DHS (Durée Hebdomadaire de Service) école publique

Monsieur Le Maire rappelle le contexte de cette augmentation de DHS à l'école publique. La collectivité a sollicité le CDG22 en décembre 2020 pour réaliser un audit afin de faire le point sur le fonctionnement et l'organisation de l'école. Cet audit a révélé des disfonctionnements mineurs. Un départ à la retraite en 2019 et un autre au mois de mai 2021 ont perturbé les services. Une nouvelle organisation implique une augmentation d'heures hebdomadaires de 5 heures 52 annualisées, sur le volume global des heures. L'agent retraité depuis mai occupait une DHS de 20 heures 18 minutes annualisées, il va être remplacé par un agent déjà en poste, Mme Anaïs Vidammant qui souhaite augmenter son temps non complet de 21 heures 05 annualisées par une DHS de 28 heures 38 minutes annualisées, et pour le reste des heures vacantes par recrutement d'un nouvel agent pour d'une DHS de 18 heures 34 minutes annualisées.

Agents	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
ALB	27 h 54	27 h 54	27 h 54	27 h 54
AR	20 h 30	20 h 15	20 h 15	retraite
JLM	28 h 45	29 h 24	29 h 24	29 h 24
MLV	30 h 30	retraite		
SB	28 h 45	29 h 24	29 h 24	29 h 24
SLB puis AV	20 h 58	21 h 05	21 h 05	28 h 38
NOUVEL				18 h 34
TOTAL	**157 h 22**	**128 h 02**	**128 h 02**	**133 h 54**
Effectif scol.	**155**	**157**	**178**	**173 +++++**

- Madame Anaïs Vidammant avait une dhs de 21 heures 05 annualisées passe à 28 h 38 (37 heures annualisées)
- Nouvel agent à recruter dhs de 18 h 34 annualisées soit 23 heures 20 minutes semaine.

En conclusion :

- Madame ROCHARD avait 20 h 18 minutes
- Madame VIDAMMANT avait 21 heures 05 passe à 28 h 38 = + 7 h 33 minutes
- Nouvel agent = + 18 h 34 minutes (18h34 + 7h33) = 26 h 07 – 20 h 18 (Angélina) = une augmentation de DHS de 5 h 52 minutes annualisées ;

Monsieur Le Maire sollicite l'approbation du conseil municipal pour l'augmentation de DHS de Madame Anaïs Vidammant de 21 heures 05 à 28 heures 38, après avoir sollicité l'avis du comité technique départemental.

Et une augmentation de 5 heures 52 minutes hebdomadaires du volume d'heures global des agents communaux à l'école publique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle organisation des services scolaires,

DECIDE de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet initialement créé pour d'une durée de 21 heures 05 à 28 heures 38 par semaine dès passage en comité technique départemental.

De modifier en conséquence le tableau des emplois.

D'augmenter le volume d'heures global des agents communaux affectés à l'école publique de 5 heures 52.

Et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Bon cadeau départ à la retraite

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre d'un départ à la retraite d'un agent titulaire, la commune offre un bon cadeau. Aucune délibération n'a été prise en ce sens, il faut régulariser la situation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer aux agents titulaires pour leur départ à la retraite, un bon cadeau d'un montant de 375€.

9. INFORMATIONS DIVERSES

PLUIH : il a été validé au conseil communautaire du 29 juin et, a été transmis à la préfecture le 27 juillet. Il sera exécutoire dès le 27 août, s'il n'y a pas de recours, et consultable dans les mairies à compter de cette date. Il n'y a pas de changement par rapport à celui d'origine. Le SCOT a également été validé, il faudra mettre donc le PLUIH en conformité avec celui-ci, cela passera par une révision.

Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des rues des Fontaines, Ste Anne, Edouard Duval et liaison douce entre la rue Ste Anne et la rue des Fontaines a été mise en ligne le 22 juin. Nous avons réceptionné 11 plis. L'ADAC22 est chargée de l'analyse des candidatures, elle nous fera une présentation de l'analyse le jeudi 16 septembre afin de sélectionner 4 cabinets pour un oral.

Bulletin municipal : le bulletin vient d'être distribué, Monsieur Le Maire remercie la commission communication et Véronique Rivoalland pour le travail réalisé.

Madame Marie-Annick Geffroy souhaite savoir si la rue Ste Anne sera éclairée cette année.
Et signale également que les poubelles du jardin public sont pleines, et que cet espace est devenu infréquentable.

Monsieur Dominique Prigent évoque la possibilité de positionner des caméras, Monsieur Alain Sapin a déjà demandé un devis pour ce type d'installation, le coût serait de 3 000€ ;

Monsieur Le Maire évoque qu'effectivement des incivilités dans le parc, dimanche matin, il a reçu un appel d'un riverain se plaignant de personnes alcoolisées. Les témoins de ces agissements doivent contacter la gendarmerie sans attendre.

Monsieur Jean-Pierre Thomas émet le souhait de création d'un emploi ASVP, mais Monsieur Le Maire lui répond que les nuisances ont lieu en dehors des heures de travail.

Grillages du stade : le grillage du stade est en cours et quasiment terminé, seuls les pare-ballons restent à installer.

Infiltration toiture de l'école publique : Le dortoir de l'école maternelle est inondé régulièrement, il faut régler le problème rapidement. Les chenaux, gouttières et isolation seraient à reprendre.

Tondeuse : La tondeuse sera livrée au mois de septembre.

Forum des associations : Le forum des associations aura lieu à Lanvollon le 11 septembre prochain. Les inscriptions doivent se faire auprès de Frédéric Prouff de LAC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-deux octobre, le Conseil Municipal convoqué, à 20 heures, s'est réuni salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Arsène NICOLAZIC, Maire.

Etaient présents :
M. Dominique PRIGENT- Mme Patricia MARTIN – M. Alain SAPIN - Mme Véronique RIVOALLAND – M. Marc CHAPIN - Mme Roselyne DESCAMPS – M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick GEFFROY – Mme Florence QUATTRIN – Mme Annie JOUANJAN - M. David RADUFE - Mme Gwenaëlle BRIGOT - M. Evence LE GOAS - M Yann DASPREMONT – Mme Monique LE VOGUER - M. Jean-Pierre THOMAS -
M. Pascal AUBERT arrivé à 20 heures 16.
Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.

Madame Patricia Martin a été désignée pour remplir ces fonctions.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AOÛT 2021

Monsieur Le Maire interroge l'hémicycle afin de savoir si des observations sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 02 août 2021.

Madame Marie-Annick Geffroy souhaite que soit rectifiée son intervention au sujet des poubelles dans la rue Sainte-Anne, il a été noté que Madame Geffroy souhaite qu'elles soient vidées, or, elles ne peuvent être vidées puisqu'elles n'existent pas. Elle demande qu'elles soient installées.

Monsieur Le Maire en prend acte et le procès-verbal est rectifié en ce sens.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 02 août 2021.

2. CONVENTION « APPEL À PROJET SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ECOLES ELÉMENTAIRES »

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre d'un plan de relance concernant un socle numérique dans les écoles élémentaires, afin d'équiper l'école Yves Jouan, de cinq ordinateurs, de cinq vidéoprojecteurs et de 5 enceintes avec amplificateurs stéréo pour un montant de 13 752€, le montant de la subvention serait de 9 345€, pour le volet équipement. Pour la partie services et ressources numériques le montant prévisionnel est de 4 000€ pour un montant de subvention de 1 090€.
Afin de finaliser le dossier, la commune doit signer une convention avec la région académique de Bretagne. Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour la signature de cette convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention avec la région académique de Bretagne et toutes les pièces nécessaires à sa réalisation.

3. RAPPORTS DE PRÉSENTATION LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ 2020

Monsieur Le Maire s'assure que les membres du conseil municipal ont bien reçu les différents rapports de Leff Armor Communauté et qu'ils en ont pris connaissance. Ce sont trois rapports relatifs à :

- L'activité de l'EPCI
- Prix et qualité service public Prévention et gestion des déchets
- Prix et qualité du service public de l'eau

Les élus en ont pris connaissance.

4. FINANCES

Effacement de dettes : situation de surendettement

Monsieur Le Maire explique que le trésorier nous fait savoir que suite aux commissions de surendettement des particuliers en date du 09 février 2016 et du 20 mai 2021, il convient d'effacer les dettes de deux débiteurs pour un montant de 409.81€ et de 2 164.73€, sommes qui seront imputées au compte 6542 « Créances éteintes ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'effacement des dettes des deux débiteurs pour les montants respectifs de 409.81€ et de 2 164.73€ qui seront imputés au compte 6542.

Décision modificative n°2

Monsieur Le Maire annonce qu'en fin d'année, il convient d'apporter certains ajustements sur le budget prévisionnel afin de pouvoir honorer les différentes factures à venir en fonctionnement comme en investissement. Ces ajustements budgétaires ont été présentés en détail à la commission finances du 19 octobre dernier :

DÉSIGNATION	DÉPENSES		RECETTES	
	Dim. de crédits	Augm. de crédits	Dim. de crédits	Augm. de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60622 : Carburants	700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 60623 : Alimentation	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D 60628 : Autres fournitures non stockées	3 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 60631 : Fournitures d'entretien	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 60632 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 60636 : Vêtements de travail	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D 611 : Contrats de prestations de services	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6135 : Locations mobilières	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 61521 : Terrains	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 615231 : Entretien et réparations voiries	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 615232 : Entretien et réparations réseaux	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 61558 : Autres biens mobiliers	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6156 : Maintenance	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 617 : Etudes et recherches	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6184 : Versements à des organismes de formation	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6231 : Annonces et insertions	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6247 : Transports collectifs	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6261 : Frais d'affranchissement	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6262 : Frais de télécommunications	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6284 : Redevances pour services rendus	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D 63512 : Taxes foncières	0.00 €	10 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**33 700.00 €**	**42 900.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D 6218 : Autre personnel extérieur	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6411 : Personnel titulaire	5 410.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6413 : Personnel non titulaire	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6453 : Cotisations aux caisses de retraite	2 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6455 : Cotisations pour assurance du personnel	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**27 210.00 €**	**12 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**

DÉSIGNATION	DÉPENSES		RECETTES	
	Dim. de crédits	Augm. de crédits	Dim. de crédits	Augm. de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6536 : Frais de représentation du maire	0.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
D 65372 : Cotisations au fonds de financement de l'alloc° de fin de mandat	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6542 : Créances éteintes	0.00 €	8 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D 657351 : GFP de rattachement	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres...	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 65888 : Autres	0.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**10 500.00 €**	**9 010.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	**0.00 €**	**8 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**1 000.00 €**	**0.00 €**		**0.00 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	**72 410.00 €**	**72 410.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D 2041481 60 : Eclairage public	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2041511 60 : Eclairage public	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2041581 20 : Effacement des réseaux	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**10 000.00 €**	**10 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D 2158 16 : Aménagement mairie	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D 2183 162 : Ecole publique	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**6 000.00 €**	**6 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**16 000.00 €**	**16 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**

ils peuvent être résumés de la sorte :

CHAPITRE	INTITULÉ	AUGMENTATION DE CRÉDITS	DIMINUTION DE CRÉDITS
011	Charges à caractère général	9 200 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés		15 210 €
65	Autres charges de gestion courante		1 490 €
66	Charges financières	8 500 €	
67	Charges exceptionnelles		1 000 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**17 700 €**	**17 700 €**

COMPTES	OPÉRATIONS	INTITULÉ	AUGMENTATION DE CRÉDITS	DIMINUTION DE CRÉDITS
2041481	60	Eclairage public	5 000 €	
2041511	60	Eclairage public		10 000 €
2041581	20	Effacement de réseaux	5 000 €	
2158	16	Aménagement mairie		6 000 €
2183	162	Ecole publique	6 000 €	
		TOTAL INVESTISSEMENT	**16 000 €**	**16 000 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 ci-dessus présentée.

5. ECLAIRAGE DU CITY-STADE

Monsieur Le Maire explique que le SDE nous a fait parvenir une proposition financière afin d'alimenter en éclairage public le City-Stade. Cette proposition s'élève à 6 800 € TTC avec une participation pour la commune de 4 092.59€.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Monsieur Jean-Pierre Thomas souhaite avoir des explications complémentaires quant aux horaires et pour qui. Monsieur Dominique Prigent précise qu'un fourreau a été installé par les services techniques, c'est à la commune de déterminer l'horaire soit sur l'éclairage public de la rue soit en commande manuelle.

(arrivée de Pascal Aubert à 20 heures 16)

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'éclairage public concernant l'extension EP DU City-Stade « rue du Trégor » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 6 800€ TTC, (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de la collectivité une subvention d'équipement calculée selon des dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 4 092.59€. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement de celui-ci.

6. PERSONNEL

Régularisation de durée hebdomadaire de service (DHS)

En juin 2019, après vérification de la durée hebdomadaire de service, pour deux agents de l'école publique, nous avons constaté une anomalie. En effet, le temps de pose méridien n'était pas compté comme du temps de travail, or, il est inférieur à 45 minutes, aussi, il doit être pris en compte. La DHS pour chacun est passée de 28.75 à 29.24. La délibération n'a pas été prise à cette époque, il convient de régulariser la situation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la régularisation des heures de deux agents ATSEM de 28.75 à 29.24 heures.

DIT que les arrêtés du personnel seront rédigés en conséquence.

Le personnel de l'école publique souhaite remercier vivement le conseil municipal de l'octroi des heures supplémentaires allouées au service de cantine garderie depuis la rentrée de septembre 2021. Elles en retirent toutes un bénéfice, et peuvent à nouveau travailler plus sereinement.

Création d'un poste de technicien et modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Maire souhaite féliciter le responsable des services techniques, Eric Palazzi, admis au concours de technicien territorial. La collectivité peut décider de sa nomination dans ce grade. Ce grade ne figure pas au tableau des effectifs.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Il est proposé au conseil municipal de créer un poste de technicien à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un poste de technicien à temps complet, à compter du 1er janvier 2022. Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Il appartient donc au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination du responsable des services techniques au grade de technicien, cette modification préalable à la nomination entraîne la suppression de l'emploi d'origine, dans les délais règlementaires.

Décide de la modification du tableau des effectifs comme suit :

GRADE	FONCTIONS	EFFECTIF	DHS
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur territorial	secrétaire générale	1	35
Adjoint adm. ppl 1ère cl		2	
	secrétaire générale	1	0
	secrétariat	1	35
	accueil	1	35
Adjoint adm .ppl 2ème cl	comptabilité	1	35
FILIÈRE SOCIALE			
ATSEM ppal 1ère cl	assistante enseignant	2	29.4
			29.4

GRADE	FONCTIONS	EFFECTIF	DHS
FILIÈRE TECHNIQUE			
Technicien	responsable services tech.	1	35
Agent de maîtrise ppal	responsable espaces verts	1	35
Adjoint technique ppl 1ère cl	agent polyvalent ST	1	35
Adjoint technique ppl 2ème cl	agent polyvalent ST	3	35
	agent d'entretien école		32.33
	agent d'entretien EV		35
Adjoint technique	agent d'entretien école	8	28
	agent d'entretien école		18.75
	assistante enseignant		28.38
	Responsable des services tech		0
	agent d'entretien EV		35
	agent polyvalent ST		35
	agent polyvalent ST		35
	agent polyvalent ST		35
	agent service cant et garderie		18
TOTAL HEURES **ETP**			**639.26** **18.26**

Prime de fin d'année

La prime de fin d'année aux agents communaux est révisée tous les ans au mois d'octobre ou début novembre pour un versement sur novembre. La revalorisation se fait sur l'indice INSEE, qui est de 2.1% cette année, l'an dernier elle était de 1362.56€ brut.

Monsieur le Maire rappelle que la prime de fin d'année est octroyée à l'ensemble du personnel communal, de la résidence An Héol, ainsi qu'au Sirescol dans les mêmes conditions dans un souci d'égalité de traitement. Il rappelle les conditions d'attribution de la prime :

La prime est allouée au personnel titulaire et non titulaire à temps complet ou non complet, à temps partiel qui présente 6 mois d'ancienneté au 1er novembre de l'année N. La prime est versée au prorata du temps effectivement travaillé, abstraction faite des arrêts de travail inférieurs ou égaux à 20 jours cumulés (du 1er novembre de l'année n-1 au 31 octobre de l'année n).

Pour les arrêts de travail supérieurs à 20 jours cumulés, la prime est réduite pour la valeur de 1/30ème du montant mensuel par jour d'arrêt, abstraction faite des congés de maternité et paternité, des accidents de travail imputables au service, des congés de longue maladie et des congés de grave maladie.

La prime de fin d'année est versée individuellement et directement à chaque agent et budgétisée au chapitre 012-charges de personnel. Elle est soumise à la CSG et au RDS, à la cotisation sécurité sociale et IRCANTEC pour les agents affiliés au régime général de la sécurité sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE que le montant de la prime de fin d'année 2021 sera de 1391.17€ brut pour un temps complet.

Monsieur Jean-Pierre Thomas souhaite intervenir avant de débattre du point suivant. En effet, plusieurs personnes l'ont interpellé concernant la fresque de la gare. Cette fresque subit des dégradations liées aux intempéries, et à son exposition Sud-Ouest, il faut faire le nécessaire pour la conserver, même si elle est relativement récente, environ une dizaine d'années, elle fait partie du patrimoine communal. Monsieur Dominique Prigent répond qu'un vernis est passé tous les ans pour la préserver, qu'il va voir avec les services techniques pour une action complémentaire.

7. PRÉEMPTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL

Monsieur le Maire souhaite à la fois présenter le sujet et exprimer sa position. Il explique qu'une analyse financière réalisée par M. Marc Chapin va être présentée à l'assemblée, que chacun pourra ensuite s'exprimer pour décider ou pas, du bien-fondé de cette préemption. Monsieur Alain Sapin intervient pour signifier qu'une autre présentation financière sera exposée, Monsieur Le Maire déplore qu'elle arrive seulement maintenant, compte-tenu qu'il a sollicité les élus depuis trois semaines à transmettre leurs chiffres.

Monsieur Le Maire expose la situation : « L'enseigne LIDL a signé un compromis de vente de l'ancien bâtiment LIDL avec l'enseigne NOZ pour un montant de 720 000€. Une Déclaration d'Intention d'Aliéner est parvenue en mairie puis transmise à la collectivité compétente, Leff Armor Communauté, qui peut déléguer la signature à la commune. Une collectivité peut préempter un bien pour raison d'intérêt public. Certains élus ont souhaité s'engager dans cette direction. Ce soir, vous aurez à vous prononcer sur la préemption ou pas de ce bâtiment commercial destiné à devenir une salle des fêtes. Dédier une partie de la zone d'activités économiques des Fontaines à un équi-

pement communal de Lanvollon est à mes yeux contraire au Plan d'Aménagement et de Développement Durable que Leff Armor Communauté a écrit. Que vont dire les Maires de Leff Armor Communauté qui nous ont accordés du financement communautaire afin d'aménager cette zone à vocation économique, si demain nous les privons de ressources liées à l'activité économique de ce bâtiment pour en faire un espace de loisirs ? Par ailleurs, le PLUI permet-il, en pleine zone d'activités économiques, un changement de destination pour faire de ce bâtiment une salle des fêtes ? La solidarité intercommunale, qui a besoin des villes centre pour obtenir des ressources économiques, se trouverait mise à mal avec un tel projet.

Je souhaite vous rappeler les engagements que nous avons arrêtés ensemble :

- Les travaux à réaliser sur les rues Sainte-Anne, des Fontaines et Duval : renouvellement des conduites d'eaux pluviales, effacement des réseaux puis aménagement des 3 rues.
- Aménagement de la rue de l'Armor
- Travaux sur la salle Armor-Argoat
- Les actions à mener suite à l'étude menée par TLPA sur la revitalisation du centre-ville.
- La réfection des sanitaires de l'école publique.

Bien entendu, il faut rajouter les investissements réguliers tels que les travaux sur les bâtiments, les réfections de voirie, l'achat de matériels, etc. Je n'évoque pas la démolition de l'ancien foyer-logement qui fait l'objet d'un budget annexe qui devra s'équilibrer.

Je souhaite que votre décision tienne compte de l'impact que pèsera l'achat de LIDL sur le programme d'investissements du mandat et sur les conséquences budgétaires.

Monsieur le Maire donne la parole à Marc Chapin, Adjoint aux finances, qui approuve la diffusion sur facebook afin de ne pas priver les Lanvollonnais de ce débat. Monsieur Chapin expose la situation et une synthèse des budgets à venir avec les dépenses courantes. Il présente ses tableaux : « C'est un budget sur 4 ans conforme à ce qui est présenté tous les ans. ». Ce tableau prévoit un total dépenses de près de 7 millions sur les 4 ans à venir :

Selon la présentation de M. Marc Chapin le taux d'endettement par habitant en 2025 sera de 1 893€, 2026 de 1 727€, 2027 de 1 559€ et 2028 de 1 447€, sur la base de 1800 habitants.

Monsieur Pascal Aubert souhaite savoir s'il y a eu des estimations sur les avantages d'une salle des fêtes ? Monsieur Le Maire lui répond que les recettes encaissées pour des locations couvrent seulement le fonctionnement. Monsieur Dominique Prigent ajoute que Lanvollon a un tissu associatif dense et une salle permettra de le maintenir. Monsieur Pascal Aubert interroge afin de savoir si les communes limitrophes seraient intéressées pour participer au projet, compte-tenu que c'est une zone communautaire ? Monsieur Le Maire lui répond que c'est illusoire.

Monsieur Dominique Prigent ajoute que les associations resteront sur Lanvollon pour les différentes manifestations, plutôt que d'aller ailleurs. Et continue en précisant que c'est un bâtiment qui a beaucoup de potentiel, une surface de 1000 m² et 8500m² de parking, une défense incendie, une chambre froide, un groupe électrogène, c'est un projet qui demande à être examiné, pour un coût de 600 000€ HT et 720 000€ TTC. Il ajoute que renseignements pris auprès du Président de Leff Armor Communauté, le bâtiment peut accueillir une salle multifonctions. Monsieur Le Maire est étonné de la réponse du Président, car c'est à l'encontre du PADD. Madame Véronique Rivoalland rappelle que c'est un projet qui figurait dans le programme et d'ailleurs les élus l'avaient déjà visité. Monsieur Le Maire lui répond qu'il n'est pas contre une salle des fêtes mais qu'il y a d'autres investissements.

Monsieur Dominique Prigent souhaite confirmer les propos de Véronique Rivoalland car l'équipe avait visité l'ancien Calipro, mais avec le coût du désamiantage, nous avons abandonné ce site. Ce projet arrive certes mal, mais il arrive en début de mandat, donc on peut prioriser et contrôler l'endettement sur le mandat.

Monsieur Jacques Brouder trouve que le terme utilisé « salle des fêtes » est réducteur, compte-tenu de l'espace, il est possible d'envisager plusieurs volets, un espace associatif…

Monsieur Dominique Prigent donne lecture de ses arguments et ses projections financières :

Selon les prévisions de Monsieur Dominique Prigent, l'endettement par habitant sera pour 2025 de 1 114€, 2026 de 988€, 2027 de 858€ et 2028 de 737€ sur une base de 1900 habitants.

Il ajoute, c'est une décision très importante et je regrette la façon dont elle est traitée. Ce n'est pas « Mon projet », je travaille pour les Lanvollonnais.

Monsieur Le Maire lui répond que c'est « Son projet » car aucun adjoint n'avait manifesté d'intérêt pour préempter cette salle, quand il leur en a parlé, que lui aussi travaille depuis 20 ans pour les Lanvollonnais, mais qu'il est trop modeste et n'expose pas ce qu'il fait.

Monsieur Pascal Aubert ajoute que c'est un projet, qu'il lui importe peu de savoir de qui il émane, qu'il veut juste savoir la faisabilité, et quand la salle serait opérationnelle ?
Monsieur Dominique Prigent réponds, qu'il y aura toutes les formalités à régler et qu'il faudra budgétiser. Un permis de construire peut-être envisagé au second semestre 2022, donc opérationnel courant 2023. Ce sera une salle multifonctions et Lanvollon en a besoin.

Monsieur Jean-Pierre Thomas, souligne un différend interne dans la majorité, qu'il s'est déjà exprimé sur le sujet lors de la commission finances et, que pour lui, il y a d'autres priorités, telle que la santé, mais personne ne l'a évoqué dans le débat. Dans ces conditions, Madame Monique Le Voguer et lui-même ont décidé de s'abstenir.

Madame Monique Le Voguer ajoute qu'elle n'a pas eu les documents et qu'elle ne pensait pas qu'il y aurait cette discussion très animée, à laquelle elle assiste et constate. Monsieur Le Maire lui rappelle qu'elle a reçu les documents par mail depuis un petit moment.

Madame Véronique Rivoalland souhaite intervenir sur la priorité médicale, que chacun sait que la commune a un local qui correspond à ce besoin, qui est le dispensaire ; qu'une réunion à l'initiative de M. Le Maire a déjà été faite, la commune s'y intéresse. Madame Patricia Martin renchérit et explique que Leff Armor Communauté a créé un groupe de travail en partenariat avec l'intercommunalité de GP3A depuis un an.

Monsieur Jean-Pierre Thomas reprend la parole et précise qu'il ne faut pas écarter la possibilité de financer et de

devoir salarier pour garder des médecins sur place, que c'est une mesure de salubrité publique, il faut garder les ressources pour financer ces priorités. La communauté de communes devrait prendre ce problème à bras le corps. Madame Patricia Martin souligne que les médecins tiennent à leurs statuts de profession libérale, et qu'en faire des fonctionnaires territoriaux, elle ne pense pas que ça puisse les intéresser, que ce n'est pas parce que Lanvollon a un endroit pour les accueillir qu'ils viendront.

Monsieur Pascal Aubert pose la question : « pour revenir sur le sujet de la salle multifonctions, si des problèmes budgétaires se posaient serait-il possible de revendre ce bâtiment ? » Monsieur Dominique Prigent lui répond qu'il ne voit pas l'intérêt d'acheter un bâtiment et de le revendre dans 5 ans, la commune est propriétaire d'autres bâtiments qu'il vaudrait mieux vendre avant.

Monsieur Marc Chapin remercie Monsieur Dominique Prigent pour avoir enfin donné des chiffres et il est rassuré de savoir que malgré tous les investissements réalisés, pour beaucoup moins chers, ça laisse des capacités pour faire encore d'autres choses qui ne sont pas prévues, notamment l'accueil des médecins et l'étude TLPA ; « Si on peut faire des économies tant mieux, avec votre proposition la bibliothèque pourra être réalisée. Vous avez le rêve d'aller vers une salle multifonctions mais le réveil sera douloureux quand vous verrez les finances de la commune. »

Monsieur Jacques Brouder pose la question de savoir si des études ont été faites pour les bâtiments qui sont vendables ? Monsieur Le Maire lui répond qu'en 3 jours c'est un peu court, puisque cela a été évoqué en commission de finances mardi dernier.

Madame Véronique Rivoalland est étonnée du chiffrage TLPA présenté par M. Chapin,
(8 000 000 € sur 15 ans) pour elle, il s'agit de 1 900 000€.

Monsieur Le Maire reprend la parole et pose la question du vote :

« Le vote est celui-ci : Qui est pour préempter LIDL ? »

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

- 14 voix pour
- 2 absentions : Mme Monique Le Voguer et M. Jean-Pierre Thomas
- 3 voix contre : M. Le Maire, M. Marc Chapin et M. Evence Le Goas

APPROUVE la préemption du bâtiment LIDL, sous réserve de la délégation de signature de Leff Armor Communauté qui devra statuer lors du prochain conseil communautaire.

Monsieur Le Maire de conclure : « Je prends acte de la décision du conseil, je suis dans une situation qui ne me permet plus de rester Maire de Lanvollon, je vais présenter ma démission, je vais l'adresser au préfet et elle sera officielle quand j'aurai son retour, je me retire de la vie municipale mais je garderai un regard sur Lanvollon ».

Monsieur Marc Chapin déclare, quant à lui, : « j'ai déjà préparé ma démission, je précise d'adjoint et de conseiller municipal, je la remettrai à l'issue de la séance et, dès lundi, je l'adresserai au Préfet, je souhaite bonne chance et bon courage au prochain adjoint aux finances. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le 26 novembre, le Conseil Municipal convoqué, à 20 heures, s'est réuni à la Mairie sans public avec retransmission de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Dominique Prigent, pour le Maire empêché, le Premier-Adjoint.

Etaient présents : M. Alain SAPIN - Mme Patricia MARTIN - Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Roselyne DESCAMPS - M. Evence LE GOAS - Mme Marie-Françoise LIMPALAER – M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Annick GEFFROY – Mme Annie JOUANJAN – M. David RADUFE - Mme Gwenaëlle BRIGOT – M. Pascal AUBERT – M. Yann DASPREMONT - Mme Florence QUATTRIN - Mme Monique LE VOGUER – M. Jean-Pierre THOMAS – Mme Marie-Annick THOMAS

Absente représentée : Mme Béatrice Sauvageot a donné procuration à Mme Patricia Martin

Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.

Madame Patricia Martin a été désignée pour remplir ces fonctions.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021

Monsieur Le Premier-Adjoint interroge l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du procès-verbal du 22 octobre dernier.

Madame Monique Le Voguer souhaite revenir sur le point n°7 de l'ordre du jour « Préemption d'un bâtiment commercial », elle réitère ses propos, à savoir que contrairement à ce que Monsieur Le Maire, Arsène Nicolazic, a pu lui répondre, elle n'avait véritablement pas reçu les documents concernant ce point à l'ordre du jour.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2021.

2. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Le Premier-Adjoint, Monsieur Arsène Nicolazic, ayant démissionné de son poste de Maire et de conseiller municipal et M. Le Préfet l'ayant acceptée. Monsieur Marc Chapin ayant également présenté sa démission, celle-ci étant acceptée, il a lieu de compléter ces deux sièges vacants, par les suivants sur la liste de la majorité. Madame Marie-Annick Thomas, 18ème sur la liste a accepté de siéger au conseil, Monsieur Stéphane Goutier 19ème a refusé de siéger, la suivante Madame Béatrice Sauvageot 20ème sur la liste souhaite siéger. Le conseil municipal est au complet, Monsieur Le Premier-adjoint déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

Monsieur Le Premier-Adjoint donne lecture des 7 points de la charte de l'élu local prévu à l'article L 1111. Il remet aux nouveaux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local ainsi qu'une copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats de conseillers municipaux.

3. ELECTION DU MAIRE

Madame Roselyne Descamps, doyenne des membres du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT) et a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré les dix-neuf conseillers et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Madame Roselyne Descamps a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Roselyne Descamps interroge l'assemblée afin de savoir si quelqu'un se porte candidat. Monsieur Alain Sapin et Monsieur Pascal Aubert sont candidats.

Monsieur Pascal Aubert demande la parole pour exprimer sur sa candidature, il déclare qu'il ne veut pas que ce soit un simple plébiscite, mais une véritable élection avec plusieurs candidats ; s'il est élu, il veut très peu de pouvoir mais laisser au conseil municipal une décision collégiale. Il précise qu'il n'a absolument rien contre Monsieur Alain Sapin.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Messieurs Jean-Pierre Thomas et Yann Daspremont.

Chaque conseiller municipal fait constater qu'il n'est porteur que d'un seul bulletin d'un modèle uniforme fourni par la mairie. Le conseiller municipal dépose lui-même son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour du scrutin

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 10

NOM ET PRÉNOM	SUFFRAGES OBTENUS	EN LETTRES
AUBERT Pascal	1	une
SAPIN Alain	15	quinze

A l'issue du suffrage Monsieur Alain SAPIN a été proclamé Maire et immédiatement installé. Madame Roselyne Descamps a remis l'écharpe tricolore à Monsieur Le Maire.

Monsieur Le Maire prend la présidence de l'assemblée et prononcera quelques mots en fin de conseil. Dans un premier temps, il souhaite recueillir l'approbation du conseil municipal pour le rajout d'un point à l'ordre du jour, l'élection du délégué du SDE et de son suppléant.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cet ajout, il fera l'objet du point n°12.

4. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur Le Maire rappelle qu'en application des articles L. 2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de cinq adjoints. Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de réduire ce nombre à quatre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 17 voix pour et 2 abstentions, Pascal Aubert et Jean-Pierre Thomas

APPROUVE la réduction du nombre d'adjoints et de passer à quatre adjoints.

5. ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus, autant de nom que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée, la liste de « Dominique Prigent » composée de Dominique Prigent, de Patricia Martin, de David Radufe et de Véronique Rivoalland. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux des résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste. Il a ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

Résultat du premier tour du scrutin

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 10

NOM ET PRÉNOM	SUFFRAGES OBTENUS	EN LETTRES
PRIGENT Dominique	13	treize

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Dominique Prigent. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Monsieur Dominique Prigent reçoit de Monsieur Le Maire l'écharpe des adjoints.

6. DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur Le Maire donne lecture de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au conseil municipal de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences dans le souci de favoriser une bonne administration communale, en fixant les limites et les montants.

Il est proposé de lui déléguer :

- La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 40 000€ HT.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- D'accepter les dons et les legs
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux
- De réaliser les lignes de trésorerie
- D'exercer le droit de préemption
- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions
- De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 18 voix pour et 1 abstention, Monsieur Jean-Pierre Thomas.

APPROUVE les délégations proposées à Monsieur Le Maire, pour toute la durée de son mandat, les fonctions énumérées ci-dessus.

7. DÉLÉGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Le Maire donne à nouveau lecture d'un article du C.G.C.T., l'article L2122-18 qui précise que le Maire est seul chargé de l'administration mais peut sous sa surveillance et sa responsabilité

déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ainsi qu'aux conseillers municipaux.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée des délégations consenties aux adjoints et aux conseillers municipaux

Monsieur Dominique PRIGENT : 1er Adjoint est chargé des travaux, des finances, de la sécurité du personnel des services techniques et espaces verts et, de l'environnement.
Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines, notamment pour :
- Les investissements nouveaux
- La gestion de la voirie publique (travaux, éclairage public)
- La sécurité des bâtiments
- L'entretien des espaces verts
- Le mobilier urbain
- La sécurité du personnel des services techniques et des espaces verts
- L'assainissement et réseaux eaux pluviales
- Les affaires budgétaires et financières
- Les signatures des mandats et titres de recette et les coûts de service
- Les vacations funéraires

Madame Patricia MARTIN : 2ème Adjointe, est chargée de la vie scolaire, de la jeunesse, ainsi que des relations avec les associations.
Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines pour :
- Le fonctionnement de l'école publique et les relations avec les enseignants et les familles
- L'accueil périscolaire
- Le conseil municipal des enfants
- Les relations avec les associations
- La mise à disposition des locaux communaux
- Les activités des jeunes en collaboration avec le service jeunesse de Leff Armor Communauté

Monsieur David RADUFE : 3ème Adjoint, est chargé du patrimoine bâti, du commerce local et du marché hebdomadaire.
Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines pour :
- La gestion des logements communaux
- L'entretien et la maintenance du patrimoine bâti
- L'appui aux commerçants en collaboration étroite avec le service économique de Leff Armor Communauté
- L'organisation du marché hebdomadaire
- Les vacations funéraires

Madame Véronique RIVOALLAND : 4ème Adjointe, est chargée des affaires sociales.
Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines notamment pour :
- Les relations entre la commune et le C.C.A.S.
- La mise en œuvre de la politique sociale (aides, délivrance des colis alimentaires…)
- La gestion des logements du C.C.A.S.

L'élaboration du bulletin municipal

Madame Marie-Annick GEFFROY : Conseillère déléguée est chargée de la culture et évènementiel.
Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines notamment pour :
- L'animation culturelle et évènementielle
- Les prix de fleurissement

Madame Marie-Françoise LIMPALAER : Conseillère déléguée est chargée des colis alimentaires et des cérémonies.
Délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines notamment pour :
- Distribution des colis alimentaires
- L'organisation matérielle et la mise en place des cérémonies

Les arrêtés de délégations seront pris en conséquence.

8. INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Voir le tableau ci-dessous.

Monsieur Le Maire expose que les Maires bénéficient automatiquement, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L2123-23 du CGCT. Toutefois, le conseil municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieure au barème. Monsieur Le Maire a adressé un courrier pour l'octroi d'une indemnité au taux de 48.55% le taux maximum étant de 51.6% de l'indice brut terminal 1027.

Pour notre commune qui compte 1808 habitants les adjoints peuvent prétendre à 19.8% de l'indice 1027.

Monsieur Pascal Aubert souhaite connaître le montant en euros. Monsieur Le Maire lui répond que les indemnités seront :
- Pour Le Maire de 1888.13€ brut
- Pour les Adjoints de 724.80€ brut
- Pour les conseillers municipaux délégués de 150.13€ brut

Il rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur les taux.

Considérant que le conseil municipal a décidé de se doter de quatre postes d'adjoints.

NOM ET PRÉNOM DU BÉNÉFICIAIRE	QUALITÉ	INDEMNITÉS MAXI EN % DE L'INDICE 1027	MONTANT BRUT MAXIMUM	INDEMNITÉS VOTÉES EN % DE L'INDICE 1027	MONTANT BRUT
SAPIN Alain	MAIRE	51.6%	2 066.93€	48.55%	1 888.13€
PRIGENT Dominique	Adjoint	19.8%	770.10€	18.64%	724.80€
MARTIN Patricia	Adjointe	19.8%	770.10€	18.64%	724.80€
RADUFE David	Adjoint	19.8%	770.10€	18.64%	724.80€
RIVOALLAND Véronique	Adjointe	19.8%	770.10€	18.64%	724.80€
TOTAL			**5 087.33€**		**4 787.33€**
GEFFROY Marie-Annick	Conseillère déléguée			3.86%	150.00€
LIMPALAER Marie-Françoise	Conseillère déléguée			3.86%	150.00€
TOTAL			**5 087.33€**		**5 087.33€**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

Emet un avis favorable à l'unanimité à l'octroi des indemnités
- Du Maire au taux de 48.55% de l'indice 1027
- Des adjoints au taux de 18.64% de l'indice 1027.
- Des conseillers délégués de 3.86% de l'indice 1027

Dit que ces indemnités seront applicables à compter de la date de l'élection du Maire, des Adjoints, et des conseillers délégués durant toute la durée du mandat.

9. ELECTION DU REPRÉSENTANT DU S.I.R.E.S.C.O.L ET DU SUPPLÉANT

Monsieur Le Maire rappelle en quoi consiste le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective : il regroupe 7 collectivités et distribue les repas de 11 écoles, de la résidence An Héol, du Foyer de vie Henri Terret, des centres aérés de Guingamp, de Lanvollon et de Pontrieux, environ 1300 repas en période scolaire. Chaque collectivité est représentée par une seule personne, sauf Guingamp qui en a deux par rapport au nombre d'établissements desservis. Monsieur Le Maire était membre titulaire et de surcroît Président, l'adjoint aux finances était son suppléant, il est proposé de reconduire ce binôme Maire/Adjoint aux finances.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'unanimité,

Monsieur Alain SAPIN, Maire, membre titulaire et Monsieur Dominique PRIGENT, Adjoint aux finances sera son suppléant.

10. ELECTION DU REPRÉSENTANT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES LOCAUX DE LA CASERNE DE GENDARMERIE ET DU SUPPLÉANT

Monsieur Dominique Prigent présente le Syndicat Intercommunal de Gestion des Locaux de la caserne de Gendarmerie qui est constitué de 10 communes membres et chacune d'entre elle est représentée par un titulaire et un suppléant. Ce syndicat était représenté par l'Adjoint aux travaux et un suppléant. Monsieur Dominique Prigent en était le Président et donc le titulaire du syndicat et Monsieur Arsène Nicolazic son suppléant. Le syndicat gère les locaux, donc tous les travaux de rénovation, d'agrandissement et d'entretien du bâti. Ces investissements contribuent à garder sur notre territoire la gendarmerie, qui, à de nombreuses reprises, aurait pu être absorbée par une gendarmerie plus importante.
Monsieur Dominique Prigent est candidat à nouveau pour le poste de titulaire et Monsieur David Radufe, au poste de suppléant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à l'unanimité,

Monsieur Dominique Prigent, titulaire et son suppléant Monsieur David Radufe.

11. ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU C.C.A.S.

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil d'administration du CCAS doit être constitué de 9 personnes, du Président qui est le Maire de la Commune, de 4 élus et de 4 membres d'associations doivent y être représentées. Il propose Madame Véronique Rivoalland adjointe aux affaires sociales, Monsieur Jacques Brouder, Madame Marie-Annick Geffroy et Madame Monique Le Voguer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à cette proposition à l'unanimité.

Madame Véronique Rivoalland, Monsieur Jacques Brouder, Madame Marie-Annick Geffroy et Madame Monique Le Voguer sont élus membres du CCAS.

12. ELECTION DU DÉLÉGUÉ AU SDE ET DE SON SUPPLÉANT

Le Syndicat Départemental d'Energie est une collectivité territoriale, dont l'organe exécutif est composé d'élus issus de désignation par les communes et EPCI. A ce titre il convient de nommer de nouveaux délégués, Monsieur Arsène Nicolazic était le titulaire et Monsieur Evence Le Goas son suppléant. Monsieur Le Maire propose :
- Titulaire : Dominique Prigent
- Suppléant : Evence Le Goas

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE la désignation de Monsieur Dominique Prigent comme titulaire et son suppléant Monsieur Evence Le Goas.

Discours d'investiture :

« Chers collègues, je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre confiance.
De suite, je sollicite votre indulgence car je ne suis pas un aussi bon orateur que pouvait l'être Arsène.

Je sais que je peux compter sur vous tous, je remercie les collègues qui ont accepté de s'engager à mes côtés en tant qu'adjoint et conseillers délégués.

Vous savez également le peu d'intérêt que je porte à la notion de majorité et de minorité, nous sommes tous des élus et travaillons et devons travailler tous ensemble, pour les Lanvollonnaises et les Lanvollonnais.
Il y a beaucoup de sujets sur lesquels nous nous retrouverons.

Après notre élection en mars 2020, Je n'imaginais pas que nous serions 18 mois après dans cette situation.
La pandémie que nous avons rencontrée et que nous rencontrons encore a profondément changé les rapports humains, la crise que nous venons de traverser à la mairie de Lanvollon depuis quelques semaines en témoigne et nous rappelle la fragilité de ces rapports.
Tirons les conséquences de tout cela et souvenons-nous qu'à l'avenir si nous rencontrons des blocages sur des positions divergentes et bien discutons et laissons toujours une porte ouverte.

Au-delà de cette acquisition immobilière il y avait une équipe, de la considération, voire de l'amitié et je me dis que c'est un grand gâchis.

Je tiens à remercier Arsène NICOLAZIC qui a été Maire de Lanvollon durant sept ans et demi, depuis 2014 et élu pendant plus de 20 ans.

Je regrette les conditions de son départ, néanmoins je respecte son choix et sa décision, J'ai beaucoup appris à ses côtés, je le remercie pour son engagement.
Je remercie également Marc CHAPIN qui a été adjoint aux finances durant les 18 derniers mois.

Beaucoup de choses ont été faites depuis 2020, beaucoup sont encore à faire. Pour rappel, les travaux de la rue Sainte-Anne, de la rue des fontaines et de la rue Édouard Duval sont en cours, puisque les travaux de la rue Sainte-Anne vont commencer dans les jours à venir.
Les travaux dans la rue de l'Armor, la voirie définitive dans le lotissement de l'Orée du bois, etc…

L'ancien foyer-logement est en cours de désamiantage et devra être déconstruit dans les jours à venir, le calendrier nous donne une fin de chantier pour fin décembre.

Le conseil municipal avait sollicité le cabinet TLPA pour une étude sur la revitalisation du centre-ville, des projections ont été établies, si la COVID nous le permet, nous allons vous proposer très prochainement une date pour faire une restitution de ces projections lors d'une réunion publique afin de vous les présenter.

Merci pour votre attention. »

Pour les commissions municipales, Monsieur le Maire, propose à chacun de prendre connaissance des différentes commissions et de s'y inscrire en fonction de leurs appétences, ce sera un point du prochain conseil.

13. INFORMATIONS DIVERSES

Madame Véronique Rivoalland souhaite faire savoir que la collecte pour la Banque Alimentaire a débuté aujourd'hui et qu'elle se tient également samedi 27. Plusieurs équipes se relaient à la fois au magasin Super U et au LIDL.

Pour les colis de Noël, destinés aux personnes de 80 ans et plus, inscrites sur les listes électorales, mais également à celles, nouvellement arrivées et qui se manifestent à la mairie, la commission a souhaité modifier le cadeau. Cette année ce sera un chèque cadeau d'une valeur de 15€ à valoir auprès d'un plus grand nombre de commerçants. La distribution de ce chèque-cadeau sera réalisée dès le début de la semaine prochaine. La date de péremption de ce bon cadeau est le 20 janvier, pour des contraintes comptables.

Madame Patricia Martin signale que les abris-bus sont installés, pour que les enfants puissent les utiliser dès le second trimestre scolaire. Ils sont situés devant la salle Armor-Argoat et sur le trajet des lycées vers Guingamp, conformément à la carte scolaire.

Monsieur Dominique Prigent fait part des différents travaux réalisés, notamment :

- Les travaux des 3 rues des Fontaines, Ste Anne et Edouard Duval devaient débuter en novembre mais sont différées faute d'approvisionnement de matériaux.
- Ecole publique : les travaux de réparations de la toiture du dortoir sont en cours, l'assurance décennale de l'entreprise va couvrir ces frais, mais également les dégradations occasionnées par les infiltrations, l'isolation et les peintures…. L'expert a constaté que les travaux réalisés à l'époque ne répondaient pas aux normes en vigueur.
- Le chauffage de l'église a été installé mais n'est pas opérationnel, le diocèse attend le raccordement par Enedis.
- La démolition de l'Ancien Foyer-logement a rencontré une difficulté en rapport à une alimentation électrique qui desservait à la fois l'ancien foyer et le bâtiment locatif du 14, rue St Yves, mais qui est en passe d'être réglée.
- Les travaux de la rue de l'Armor doivent être vus en commission
- Les chicanes définitives pour la rue du Trégor vont être réalisées et une réunion publique pour sa sortie sur la RD6 doit être tenue.
- La réunion avec Sembreizh a été reportée du fait des évènements mais sera reprogrammée d'ici peu.

Monsieur Le Maire reprend la parole pour ajouter que les Vœux de la Municipalité auront lieu le dimanche 09 janvier 2022 à 10 heures 30 à la Salle Armor-Argoat. L'inauguration de l'office du Tourisme a lieu samedi 27 novembre.

Monsieur David Radufe signale que l'Association COMARA lance la dizaine commerciale du 1er décembre au 15 décembre, qu'un tirage au sort sera réalisé dans chaque commerce, qu'une affiche est apposée dans chaque commerce participant. Le mercredi 15 décembre l'animation commerciale prévoit des photos avec le Père-Noël.

Monsieur Jean-Pierre Thomas souhaite donner lecture d'un texte rédigé par la minorité pour exprimer leur sentiment suite aux démissions. M. Le Maire lui donne la parole.

« Avec Monique Le Voguer, nous avons tenu à exprimer à tous les Lanvollonnais et Lanvollonnaises, dont certains sont très nombreux ce soir je l'espère, en train de visionner chez eux en direct ce conseil municipal, les sentiments et réflexions qui animent la minorité.

Depuis le conseil du 22 octobre dernier, où nous avons assisté avec effarement à l'éclatement du groupe de la majorité, puis aux débats et rebondissements inattendus à Leff-Armor communauté, nous n'avons pas voulu intervenir publiquement pour mettre inutilement de l'huile sur le feu ou attiser encore plus divisions ou rancœurs.

Nous sommes désolés en tant qu'élus et citoyens de ce qui est arrivé et qui a bouleversé la vie municipale depuis plus d'un mois. Nous sommes persuadés, comme je l'ai exprimé à plusieurs reprises de manière informelle aux élus, que si la communication interne et le dialogue avait été plus présents dans l'exécutif, puisque ce projet de préemption avait été étudié lors de leur campagne électorale, cette rupture et ces démissions auraient pu être très certainement évitées.

Mais nous ne prétendons pas être des donneurs de leçons. Diriger une commune n'est pas une sinécure et nous savons au quotidien le travail accompli par les élus, souvent la tête dans le guidon, notamment en cette période délicate de pandémie. Comme pour nos vies professionnelles et privées, sachons, chacune et chacun d'entre nous, tirer les leçons de cet échec et faire le nécessaire pour, de temps en temps, prendre un moment de se poser, d'échanger et de faire le point.
Nous tenons tous les deux, Monique et moi-même, à remercier sincèrement Messieurs Nicolazic et Chapin pour la qualité des relations de travail que nous avons développée ensemble et entretenue depuis 18 mois. Malgré les désaccords que nous avions sur certains projets, nous avons apprécié tout particulièrement leur coopération franche et leur courtoisie.

Mais une page se tourne avec un nouvel exécutif en place et Alain Sapin, notre nouveau maire. Nous leur formulons nos vœux de réussite, et nous espérons que l'excellente qualité des relations majorité/minorité soit maintenue et confortée pour les années qui viennent et que nos observations et propositions, toujours constructives, seront prises en compte.
Enfin, nous voulons profiter de ce moment solennel et de cette tribune pour lancer un appel vers vous, la nouvelle équipe à la tête de la commune et notamment nos élus communautaires, pour que vous preniez à bras le corps et que vous transmettiez aux instances de Leff-Armor ce qui nous semble être et de très loin la priorité très immédiate de notre cadre de vie présent et futur : la pénurie de médecins généralistes.

Cette déflation déjà largement engagée devrait s'amplifier de manière catastrophique dans les prochaines années. Si rien n'est entrepris, seuls ou collectivement, Lanvollon et ses communes satellites seront transformées dans moins de dix ans en un « désert médical ».

Hier, le Télégramme annonçait la sa-

turation inquiétante du centre de santé Armor-Argoat, près de l'hôpital de Guingamp, créé en 2019 à l'initiative de Guingamp-Paimpol Agglomération. Beaucoup de patients lanvollonnais, dont le médecin traitant a dû cesser pour raison de santé son activité au début de l'été, se sont tournés vers cette structure médicale, puisque tous les centres plus proches, Plouha, St-Quay, sont également saturés. Il n'y a donc plus de perspectives pour les prochains patients en recherche de médecin traitant. Qu'en sera-t-il dans quelques mois, dans quelques années ? La chronique d'une mort annoncée ?

Dans notre zone très rurale, sans agglomération capitale, toutes les communes de Leff-Armor doivent se mobiliser pour que notre communauté de communes s'approprie la compétence santé et aille bien au-delà d'un néanmoins sympathique spot publicitaire, vantant les charmes de notre région auprès de potentiels candidats médecins.

Redynamiser notre centre-ville de Lanvollon, c'est un projet intéressant que nous étudions ensemble depuis plusieurs mois pour améliorer l'attractivité de notre cité.
Dans quel but : pour que les Lanvollonnais s'y sentent bien, c'est certain !

Commerces – écoles – associations – clubs de sports - fleurissement. C'est utile et agréable !

Mais vouloir bien grandir, bien vivre et bien vieillir dans un désert médical, ce serait intolérable !
Bougeons-nous ! Mobilisons-nous ! Il y a urgence ! Vous pouvez compter sur notre engagement, Monique et moi à vos côtés. Merci de votre attention ! »

Monsieur Le Maire souligne que la municipalité partage cette préoccupation.

Monsieur Evence Le Goas demande également la parole pour exposer son point de vue : « Lors du précédent conseil, j'avais voté contre le projet de préemption du bâtiment LIDL. Je ne souhaite pas démissionner, je veux rester conseiller municipal ». En revanche, il ne se reconnaît plus dans la majorité, aussi il souhaite quitter le groupe. Il n'en restera pas moins constructif, sera dans le dialogue mais sera libre dans ses choix. Il remercie Monsieur Nicolazic pour le travail accompli et est très fier d'avoir été conseiller municipal à ses côtés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le point sur les travaux en cours

DÉMOLITION DE L'ANCIEN FOYER-LOGEMENT

La démolition de l'ancien foyer-logement a débuté à l'automne 2021 et devrait se poursuivre jusqu'à l'été 2022.

SERVICES TECHNIQUES : REMPLACEMENT DE MATÉRIEL

La tondeuse des services techniques avait besoin d'être remplacée. Une machine plus performante a été livrée en fin d'année.

RUES EN TRAVAUX

Les travaux sur les rues Sainte-Anne, Edouard Duval et des Fontaines se déroulent dans de bonnes conditions.

NOUVEAUX ABRI-BUS

Trois aubettes ont été installées pour les scolaires : l'une se situe rue du Trégor et les deux autres rue du moulin.

Numérique

ACHAT DE MATÉRIEL

Dans le cadre du plan de relance, un appel à projets pour le socle numérique dans les écoles élémentaires, la mairie a sollicité une subvention de l'Etat pour équiper les salles du primaire. Ce sont 5 vidéoprojecteurs, 5 ordinateurs portables qui ont été installés en décembre dans les salles. Ce matériel va permettre aux élèves d'acquérir une meilleure maîtrise du langage et des outils numériques. En outre les élèves et les enseignants pourront utiliser les outils numériques pour communiquer via un espace numérique de travail (ENT). La municipalité a choisi de compléter ce matériel subventionné à 70% par l'achat de tableaux blancs.

Conseil Municipal des Enfants

COMMENT FONCTIONNE LA COMMUNE ?

Le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni depuis la rentrée de septembre pour découvrir le fonctionnement de la commune. Les jeunes conseillers ont d'abord visité les services de la mairie, la secrétaire à l'accueil leur a présenté son travail et quelques exemples de dossiers traités : état-civil, urbanisme… etc.

Cela a été l'occasion aussi de découvrir dans la mairie les symboles de la République. Puis une sortie a été organisée pour découvrir les bâtiments appartenant à la commune et dont les services techniques ont la charge de l'entretien. La dernière séance a été consacrée à l'aménagement du territoire de la commune : à l'aide du plan du Plu ils ont pu situer divers quartiers, écoles et bâtiments afin de comprendre les différents zonages ; leur prochain objectif est de travailler sur la qualité de leur environnement urbain.

CCAS

BANQUE ALIMENTAIRE : COLLECTE 2021

Les 26 et 27 novembre avait lieu la collecte annuelle de la banque alimentaire.

A chaque point de récolte (Lidl, Super U) les caddies se sont remplis rapidement. A la fin du week-end, plus d'une tonne de denrées alimentaires a été acheminée vers Guingamp, qui redistribuera au fur et à mesure des besoins sur notre commune.

Merci aux bénévoles de la municipalité et du CCAS de Tressignaux qui se sont relayés pour animer cette collecte.

Cette fois encore l'équipe féminine U15 de la JSL a apporté son soutien à cette action solidaire, par l'intermédiaire de leur entraîneur.

CADEAUX DE NOËL

Cette année, le cadeau offert par la municipalité aux personnes de plus de 80 ans habitants sur notre commune a pris la forme d'un chèque.

Un chèque d'une valeur de 15 € par personne utilisable chez une vingtaine de commerçants lanvollonnais.

Ainsi 155 chèques ont été distribués par les élus avant les fêtes, ils permettent de se faire plaisir, chez la fleuriste, la chocolatière ou même chez leur coiffeur.

Nous attendons le retour des chèques en mairie par nos commerçants. Cela nous permettra de mesurer l'impact de cette nouvelle formule.

Jardins partagés

LE PROJET D'UN JARDIN PARTAGÉ SUR NOTRE COMMUNE AVANCE

L'équipe municipale avec l'association « Le Vert Jardin » a participé au forum des associations et a pu étoffer la liste des personnes intéressées par cette proposition.

Le groupe s'est élargi et dès le mois d'octobre 2021 il se réunissait à la salle Armor-Argoat, en présence de Kerval – Leff Armor Communauté et l'association « Le Vert Jardin ».

Une réunion d'information, principalement animée par Jean Marc de l'association « Le Vert Jardin », nous a confortés dans cette idée de créer un espace accessible à ceux qui souhaitent échanger leurs connaissances et aux écoles qui pourront y réaliser diverses activités pédagogiques.

L'emplacement est prévu et nous espérons pouvoir réaliser un premier aménagement avant l'automne prochain. Le questionnaire que vous trouverez dans ce bulletin, nous aidera à nous lancer. Merci d'y répondre.

OCTOBRE ROSE

A l'occasion d'octobre rose, la mairie s'est parée de rose le soir pendant tout le mois en signe de soutien à la sensibilisation et au dépistage du cancer du sein.

De nombreuses actions ont d'ailleurs été menées au sein des associations de la commune, à l'instar de « Les Etoiles du Leff » qui ont participé à la marche de la Rose Espoir. Pour l'occasion, une trentaine de jeunes filles, accompagnées de leurs monitrices et de parents se sont parés de tenues, chapeaux, chaussures et pompons roses et ont défilé sur la commune en exécutant de belles chorégraphies, avec notamment un arrêt à la résidence An Héol pour le plus grand plaisir des résidents.

Au sein de la JSL, les éducateurs des équipes féminines se sont également dévoués pour cette cause et ont mené de nombreuses actions. A noter d'abord chez les U6F-U8F, l'ensemble des joueuses a porté un brassard rose tout au long du mois lors des matches et entraînements. Brassard qui avaient été confectionnés avec la participation des parents. Elles ont également colorié les lettres « OCTOBRE ROSE » qui ont été affichées sur les vitrines du foyer durant tout le mois.

Chez les U11F, les filles vêtues d'un vêtement rose ont couru autour du complexe, puis ont effectué une séance de tir au but dans une bâche à trous où tout but marqué dans le trou santé rapportait 3 points alors que les autres rapportaient 1 point.

Merci à tous pour cette participation à cette noble cause et rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles actions.

Informations communales

VISITE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le 16 octobre 2021, les élus ont fait le tour des bâtiments et infrastructures appartenant à la commune. Cette visite avait pour objectif que tous puissent se repérer et visualiser les locaux qui sont régulièrement évoqués pendant les réunions du conseil municipal.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le samedi 11 septembre 2021, LANVOLLON accueillait le forum des associations à la salle polyvalente.

Bon nombre d'associations de la commune et de l'intercommunalité étaient présentes dans le but de se faire connaître et de faire le plein d'adhésions.

Quant aux visiteurs, ils ont pu apprécier l'étendue des activités proposées sur notre territoire.

Cérémonies

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme tous les ans la municipalité, les associations de combattants et les sapeurs-pompiers ont commémoré le 11 novembre l'armistice de 1918 et ont rendu hommage aux morts de la guerre d'Algérie le 5 décembre. Nous remercions M.COATANROC'H pour l'organisation de ces deux cérémonies.

Hommages

DANIEL PERRIN

Monsieur PERRIN, est décédé le 29 août 2021.

Il est né le 3 juillet 1943 à Pordic, où il a passé son enfance. A 15 ans, il suit ses parents à Trévérec, où ils le plongeront dans le commerce ; en effet, ils tenaient un établissement multi-commerces (bar restaurant, station-service, et vente de produits du sol).

Daniel arrivera, avec son épouse Françoise, à Lanvollon en 1973, pour tenir la gérance de la coopérative agricole de l'UCA en tant que technicien agricole.

Il était très investi auprès des agriculteurs qu'il conseillait au quotidien et soutenait en tant qu''administrateur au Crédit Agricole.

Dès 1977, il participera activement à la vie communale. Il sera élu à trois reprises et siègera avec goût et assiduité au conseil municipal :
- 1977 – 1983 pour un mandat de conseiller
- 1995 – 2001 au poste d'adjoint aux travaux
- 2001 – 2008 toujours adjoint aux travaux

Durant ces trois mandats, il a mis un point d'honneur à répondre aux attentes de nos concitoyens.

Il aimait sa commune et participait activement à son animation en tant que bénévole du Comité d'Animation.

Il savait écouter, échanger, accompagner les autres. À la suite de nos nombreux entretiens, sur notre commune, il m'a prise sous son aile d'élu et je lui dois mon premier mandat d'élue à ses côtés de 2001 à 2008.

DANIEL TRAIN

Monsieur Daniel TRAIN est décédé le 16 novembre 2021.

Très investi pour notre commune, il avait siégé au conseil municipal durant deux mandats de 1983 à 1995.

Géomètre de métier, un bon nombre de bornages effectués sur notre territoire portent un tampon à son nom.

Passionné de chasse, il était bien connu de nos chasseurs qui ont certainement perdu un ami.

RESIDENCE AN HEOL

Intervention de M.PLANTE qui fait chanter son public.

Décorations de Noël dans les couloirs de la résidence.

Initiations aux jeux tablettes très appréciées par les résidents (cadeaux donnés par différentes entreprises : Boulanger ; les pompiers de Lanvollon et le Super U).

Les résidents sont très volontaires pour la fabrication des menus de fêtes.

Les résidents participent à la rose espoir en décorant le mannequin. Comme tous les ans les résidentes se mobilisent pour la lutte contre le cancer du sein. Cette année encore, elles y ont mis beaucoup de bonne volonté.

Quizz musical inter Ehpad en visio conférence, via la borne Mélo, avec Etables sur mer « Les Magnolias » et Auch « Les Roseraies ».

Antoine, jeune étudiant en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) vient donner des séances de gym aux résidents, le jeudi après-midi.

Repas à thème sur l'Italie. Les Résidents ont participé à la décoration de la salle à manger et des tables (menus et pliage des serviettes) et l'après-midi diffusion d'un diaporama sur l'Italie.

ECOLE

RÉCEPTIONS DES ÉCOLES

Le 10 septembre, les enseignants des écoles Yves Jouan et du Sacré-Cœur ont été invités à la mairie pour un pot de l'amitié en cette nouvelle année scolaire. Ils ont pu échanger entre eux et avec les élus dans le parc de la mairie.

Ecole Yves Jouan

ecole.lanvollon@wanadoo.fr
Madame Sophie BOUVIER directrice, 02 96 70 02 91
Disponible le mardi pour prise de rendez-vous

DEPUIS LA RENTRÉE...

L'école publique Yves Jouan compte cette année 160 élèves répartis sur 8 classes (6 classes monolingues et 2 classes bilingues). De nouvelles enseignantes sont venues rejoindre l'équipe, notamment Sophie Heilbronn en MS/GS/CP et Mme Le Tallec en CP/CE1 bilingue.

Cette rentrée s'est encore faite dans un contexte particulier en raison des conditions sanitaires. L'organisation mise en place l'an dernier a été poursuivie, voire améliorée sur certains points, pour que les enfants puissent vivre une scolarité la plus normale possible. Les protocoles ministériels évoluent régulièrement (nous sommes au 50ème en 2 ans) mais peu de changements sont nécessaires car nous avions essayé d'anticiper le plus possible les situations avant la rentrée de septembre, tant sur le temps scolaire que périscolaire.

Des projets ont pu déjà se mettre en place :

- Toutes les classes ont bénéficié de 10 séances de musique avec le dumiste de Leff Armor Communauté. Si les maternelles ont travaillé davantage sur les instruments, les plus grands ont appris des chants en vu d'un projet de chorale.

- Un projet Art et Nature, avec réalisation d'une fresque à l'entrée de l'école et des plantations, est en cours de réalisation. Pour l'instant, les enfants travaillent sur les végétaux en classe et commencent des esquisses de dessins.
- Les élèves d'élémentaire participent au dispositif Ecole et Cinéma. Ils sont déjà allés deux fois au cinéma les Korrigans de Guingamp pour voir un film d'animation et un film documentaire. Une troisième projection aura lieu en mai.

- La classe maternelle bilingue inaugure le dispositif « Ecole dehors » cette année. Une matinée par semaine, les élèves de maternelle s'installent au « Petit bois » et travaillent le langage, les mathématiques, les sciences, … à l'extérieur de la classe, dans la nature.
- Les élèves du CE1 au CM2 participent aussi à un défi de calcul mental : « Mathador ». Un nombre cible atteint en utilisant les 5 nombres donnés avec les 4 opérations et c'est le maximum de points obtenus. Ils concourent avec d'autres classes de la circonscription.

Quelques évènements ont aussi ponctué le début d'année comme la visite du Père-Noël en maternelle, ou la journée déguisée en élémentaire avant les vacances.

D'autres projets sont prévus dans l'année avec toujours le souhait que les enfants aient une scolarité la plus normale possible.

INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2022-2023

Les inscriptions pour la rentrée 2022-2023 se font dès à présent en mairie.

- Pour les enfants nés en 2019 : obligation de rentrée en septembre suite au passage de la scolarisation obligatoire l'année des 3 ans.
- Pour ceux de 2020 : Possibilité d'être scolarisés l'an prochain en septembre 2022 ou janvier 2023.

Il faut se munir du livret de famille et du carnet de santé.

La directrice, Mme Bouvier, est à votre disposition sur rendez-vous au 02-96-70-02-91, pour tout renseignement ou pour visiter les locaux.

Ecole Sacré-Cœur

Ecole du Sacré-Coeur
9 rue Sainte Anne
22 290 Lanvollon
eco22.sc.lanvollon@e-c.bzh

L'école du Sacré Coeur accueille depuis la rentrée de septembre 200 élèves quotidiennement de la maternelle au CM2. Malgré la crise sanitaire, les élèves ont pu bénéficier depuis la rentrée de nombreux projets, visites ou encore interventions extérieures.

DU SPORT À L'ÉCOLE

Les élèves ont fait une rentrée sportive avec l'UGSEL sous le signe du respect, de la tolérance et de la fraternité. Les huit classes de l'école ont, pendant toute une après-midi, participé à des jeux collectifs.
Les classes de CM1 et CM2 ont participé à un cycle de voile sur l'étang de Châtelaudren. Les élèves ont appris à gréer leur embarcation, respecter les règles de sécurité, comprendre leur environnement pour se déplacer sur l'eau à l'aide du vent...

D'autres classes se sont rendues à la piscine de Binic pour effectuer des séances de natation afin que les élèves confortent leur aisance dans l'eau ou améliore leur technique de nage.
A noter aussi la participation à un stage de danse pour les CE2 et CM2 avec une compagnie de danse professionnelle. Les sports collectifs ont été aussi à l'honneur, et plus particulièrement le football, avec l'intervention du district de football du 22 pour toutes les classes du CE1 au CM2. Sans compter les cycles de course d'endurance pour les plus grands.On se sporte bien à l'école du Sacré coeur !

ET LES ARTS

Le domaine artistique n'a pas été en reste. Découvertes de divers artistes peintres, réalisateurs de film, de musiques et chants… De nombreuses disciplines artistiques ont été abordées. Les élèves se sont rendus à des spectacles de danse, de théâtre...au Petit Echo de la Mode à Châtelaudren. Les élèves de la maternelle se sont rendus au cinéma de Guingamp, pour certains c'était leur première projection sur grand écran ! La littérature a, elle aussi, eu toute sa place. Etude de romans, d'albums...en classe avec la participation de toutes les classes au prix national des Incorruptibles. Enfin, afin de promouvoir la lecture, l'école propose à tous les élèves un accès libre à sa bibliothèque sur le temps des récréations de l'après midi.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet éducatif de l'établissement fait une grande part à l'écologie et au développement durable. Tri quotidien des déchets, lutte contre le gaspillage… Des actions de sensibilisation à notre environnement ont déjà été menées depuis la rentrée de septembre. Etude de la flore, visite du verger des Alouettes à Lanvollon par la classe de CP/CE1, fabrication de boules de graisse pour aider les oiseaux de nos jardins à passer l'hiver par la classe de GS/CP. D'autres projets sont en cours et leurs réalisations finales se concrétiseront ces prochains mois.

La fin d'année a été chaleureuse à l'école ; tout en respectant le protocole sanitaire, les élèves ont vécu la période de l'Avent intensément. Nathalie et Marthe de la paroisse sont venues expliquer la signification de Noël aux élèves. Les deux sites de l'école ont été décorés par les parents bénévoles de l'APEL. C'est encore l'APEL qui s'est chargée de jouer au père Noël, en offrant des cadeaux (jeux de société, livres …) à toutes les classes. Repas de Noël, goûter de Noël… les moments conviviaux n'ont pas manqué !

Les inscriptions à l'école sont ouvertes toute l'année. N'hésitez pas à nous contacter pour une visite des locaux ou pour tout autre renseignement.

David Lissillour, Chef d'établissement

JEUNESSE SPORTIVE LANVOLLONNAISE

Ce début d'année 2022 marque encore un peu plus la progression de la JS Lanvollon dans le football breton. De par son effectif, son engagement mais également par son niveau. Effectivement, la JS Lanvollon rentre dans la cour des grands clubs formateurs chez les jeunes avec plusieurs équipes au plus haut niveau départemental, qui tiennent le rang et des équipes évoluant en régional. Petit zoom sur deux d'entre elles.

Tout d'abord, regardons cette belle génération de filles U14-U15 qui a gagné sa place fièrement pour jouer en niveau régional. Lors de brassage en début de saison, les filles encadrées par Samuel Le Coq ont joué 3 journées de matchs tests sous forme de championnat à 4 équipes avec EA Guingamp, Stade Briochin et Dinan Léhon FC. A la suite de ce brassage, les jeunes violettes terminent deuxième derrière Guingamp et ont donc gagné leur place dans le championnat R1 (plus haut niveau régional). Mais regardons d'où nous venons, gardons les pieds sur terre, après un échange avec la ligue, Samuel a préféré protéger ses joueuses et leur permettre de s'épanouir en R2. Depuis novembre elles défendent donc leur place en championnat contre des équipes comme Vannes OC, La Vitréenne. Un coup de chapeau donc à cette génération et à leurs éducateurs emmenés par Samuel LE COQ.

Ensuite, c'est une autre équipe de la même génération que nous souhaitons mettre en avant, mais chez les garçons ce sont nos jeunes U14 entraînés par Mickael COLLET. Ce beau groupe plein de qualité est récompensé en ce début d'année de la meilleure des façons après un travail acharné depuis des années par une accession au niveau régional. Ils ont déjà fait leur preuve, durant plusieurs saisons sur l'ensemble des terrains du département et finissent leur première partie de saison 1er de leur groupe Excellence (Plérin FC, COBSP, Pordic-Binic, etc.). L'image du club passe aujourd'hui par le rayonnement des jeunes au niveau régional.

Pour continuer, nous voulons mettre à l'honneur également les bénévoles qui s'engagent au sein du club. C'est aujourd'hui Philippe PERON qui après de nombreuses années à servir le club en tant qu'éducateur, secrétaire, vice-président puis président depuis onze années, qui s'est vu remettre une médaille de la part du ministère de Jeunesse et sport et de la solidarité pour son engagement.

Enfin, le bureau de la JS Lanvollon souhaite en ce début d'année tous les vœux de bonheur, de joie et de réussite à l'ensemble des Lanvollonnais

BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

Association reconnue d'utilité publique.

10 personnes bénévoles accueillent les lecteurs de tous âges dans un local situé Place du Marché au Blé.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :
- Lundi : 10h-12h
- Mercredi : 10h-12h
- Vendredi : 10h-12h
- Samedi : 10h-12h

TARIFS :

Inscription annuelle :
- Famille : 14 euros
- Jeune : 5 euros

Prêt : gratuit pour les familles résidant à Lanvollon. Il existe un partenariat entre la bibliothèque et la résidence « An Héol » ; des livres sont prêtés à l'année aux résidents. Nous animons également des séances de lecture.

La bibliothèque est régulièrement alimentée par les nouveautés littéraires. Elle tient compte ce faisant des avis et appréciations des lecteurs.

Parmi la soixantaine de livres achetés en 2021 :
- Rouge sang : Amélie Nothom
- Rien ne t'efface : Michel Bussi
- Impact : Olivier Norek
- Le crépuscule des fauves : Marc Lévy
- Le tain des enfants : Viola Ardone
- Sur la terre comme au ciel : Christian Signol
- Les enfants sont rois : Delphine de Vigan
- Les chasseurs d'écume, BD : François Dubois

FORUM CITOYEN

ET SI ON SE FAISAIT UN « REPAIR CAFE » ?

L'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor », indépendante d'expression et d'animation citoyenne est implantée sur le territoire de Leff Armor Communauté. Créée en décembre 2003, elle a pour but de participer à la vie du territoire par des réflexions et des animations en favorisant l'expression citoyenne. Apolitique, elle a pour principe le respect de la légitimité des élus avec lesquels elle souhaite travailler en partenariat. Son activité s'articule autour de quatre groupes de réflexion : solidarité – environnement – développement économique – patrimoine.

Elle organise depuis février 2020, tout d'abord à Lanvollon, des « ateliers Repair Café » au cours desquels des personnes bénévoles possédant des compétences dans la réparation de divers matériels aident des habitants à remettre en état des appareils défectueux. La pandémie n'a malheureusement pas permis de respecter la fréquence d'un atelier par mois sauf au second semestre 2021 au cours duquel cinq rendez-vous ont pu être proposés dont quatre à Pléguien et un à Pommerit le Vicomte.

Tous les appareils qui ont été présentés n'ont pu être réparés, certains sortant d'un grenier ou déjà très attaqués suite un stockage de longue durée ou encore usés jusqu'à la corde pour avoir beaucoup servi, sans espoir de survie. Cependant, tous ont fait l'objet d'un diagnostic sans concession, permettant ainsi au visiteur d'avoir une vision précise de l'état de son matériel et donc de décider de la suite à lui donner. L'équipe a assisté au départ de plusieurs personnes radieuses, leur appareil réparé sous le bras et a pu partager avec elles cet instant de bonheur. N'est-ce bien là une très belle récompense ?

Depuis la fin août, lors des 5 ateliers, nous avons réceptionné près de 50 appareils différents. On peut estimer que 57 % des matériels présentés ont été réparés ou ont fait l'objet d'un diagnostic suffisamment fin pour que l'appareil soit remis en état après commande de la pièce défectueuse par le propriétaire. C'est une belle réussite et ces chiffres sont suffisamment éloquents pour nous inciter à poursuivre l'aventure. Ce sera le cas à Châtelaudren-Plouagat pour une période de 3 mois, la première étant fixée au samedi 29 janvier 2022, de 9 h 30 à 11 h 30 dans l'espace de l'ancienne bibliothèque de Châtelaudren.

Ce rendez-vous concerne tous les habitants du territoire de Leff Armor Communauté à divers titres : simple visiteur – porteur d'un appareil défectueux – personne ayant des compétences dans les domaines de l'informatique, la téléphonie, les petits appareils électriques de tous types, la couture, les vélos, ……, et qui veut participer à ce moment de solidarité.

A très bientôt.

Alain Collet, président de l'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor »

CLUB DES CRAQUELINS

Le Club a repris l'intégralité de ses activités le 1er septembre 2021 pour le plus grand bonheur de la cinquantaine d'adhérents présents.

Nous avons repris nos activités dans la salle Armor-Argoat, un barnum a été installé en extérieur et aménagé en boulodrome, comportant trois allées pour permettre aux amateurs de boules bretonnes de jouer dans des conditions satisfaisantes en attendant une solution pérenne.

Le mercredi 19 janvier dernier, nous avons partagé la galette des rois.

Si les conditions sanitaires le permettent, un repas sera proposé aux adhérents le mercredi 27 avril 2022.

ATELIER LOISIRS

Après une interruption de plusieurs mois due au covid, notre association a repris ses activités depuis le mois d'octobre 2021.

Les ateliers refonctionnent normalement et il reste quelques places disponibles au cartonnage-encadrement ainsi qu'à la peinture sur soie.

Après avoir fêté début octobre les 80 ans de notre secrétaire Micheline Scolan, nous avons dans le courant du mois de décembre, dans le cadre de notre atelier cuisine, célébré les 90 ans de notre doyenne Thérèse Le Meur que les Lanvollonais connaissent bien.

Toujours passionnée de peinture, Thérèse continue ses activités au sein de notre association (cuisine, peinture) avec humour et bonne humeur.

Reprise des cours début janvier avec, bien entendu, le respect des règles sanitaires.

KOROLLERIEN LANNON
ASSOCIATION DE DANSES BRETONNES

La saison 2021-2022 a repris début septembre.

Entre les danseurs, danseuses confirmé.e.s ou débutant.e.s et les musiciens et musiciennes toujours présent.e.s, le groupe compte une cinquantaine d'adhérent.e.s.

Les cours ont lieu :
- Le mardi de 10H00 à 11H45, ils sont animés par Gisèle ou Annick
- Le jeudi de 20H30 à 22H00, ils sont animés par Gisèle

Tous les cours ont lieu salle Bernard Locca.

Au programme, nous prévoyons un Fest Deiz le 24 avril 2022, si les conditions sanitaires le permettent.

Les inscriptions au cours se font sur place, sachant que les deux premiers cours sont gratuits.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Gisèle par mail (gisèle273@orange.fr) ou par téléphone au 02 96 70 28 71

Gisèle LE FLOCH, Présidente

SAPEURS-POMPIERS DE LANVOLLON

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Raymond Léard le dimanche 7 mars 2021.

Raymond a incorporé le corps des sapeurs-pompiers de Lanvollon le 1er juin 1968, sous le commandement de Jean Le Fèvre.

Il a passé tous les grades jusqu'à adjudant-chef et est devenu chef de corps en 1982, poste qu'il a tenu pendant 15 ans, jusqu'à sa retraite des pompiers en 1997, après presque 30 ans d'activité.

Il a reçu les médailles d'honneur des sapeurs-pompiers, échelon argent et or, récompensant son engagement au sein des sapeurs-pompiers.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Francis Manceau le mardi 9 novembre 2021.

Francis a incorporé le corps des sapeurs-pompiers de Lanvollon le 18 mai 1969, sous le commandement de Jean Le Fèvre jusqu'au 31 décembre 1984.

COMITÉ D'ANIMATION

Après deux années d'inactivité du comité d'animation de Lanvollon, dues à la crise sanitaire que nous vivons encore malheureusement, nous espérons vivement reprendre l'organisation de nos vide-greniers annuels, sous les directives municipales et préfectorales. Retrouver le plaisir de chiner, de passer une journée agréable en tant qu'exposant ou promeneur. Cette effervescence dans les rues vous a certainement manqué.

Cette année ils auront lieu les dimanches 26 juin et 7 août. Vous trouverez nos contrats d'engagement sur notre site internet,(comiteanimationlanvollon.com), en mairie et à notre bureau au 16B place du Général De Gaulle

HISTORIQUE DE L'OFFICE DU TOURISME DE LANVOLLON

1965 : création d'une association de tourisme à l'initiative de Maître Jacques Séïté à l'époque maire de Lanvollon.

Une première assemblée lui donnera le nom de : « Office du Tourisme du Leff » et un premier président : M. le Commandant Toupin

En 1968 Tréguidel, Pléguien, Tressignaux adhèrent à Lanvollon, et un nouveau président est nommé : Monsieur Turquet de Tressignaux.

En 1974 M. de Erauso est élu président et Goudelin adhère à l'office.

Les premiers objectifs de ce nouveau bureau sont :

- Améliorer et augmenter notre capacité d'accueil
- développer le camping à la ferme
- créer des sentiers de randonnée
- proposer de l'animation pendant la saison,

1976 : inauguration d'un premier local à Lanvollon entièrement rénové et mis gracieusement à la disposition de l'Office du tourisme par la municipalité de Lanvollon, place du marché au blé, avec une permanence bénévole en juillet et août.

1981 : Madame Drillet est élue présidente

1986 : adhésion de Tréméven, Pommerit le Vicomte, Le Faouët et Lannebert.

1989 : création d'un SIVOM sur le canton de Lanvollon et trois communes rejoignent l'office : Gommenec'h, Trévérec et Le Merzer.

Pendant plusieurs années les permanences d'été seront assurées par du personnel saisonnier (contrat d'état de l'époque : CES…)

1992 : mise en place de la communauté de communes.

1994 : création d'un poste à mi-temps en emploi de proximité.

1999 : adhésion de Saint Gille des Bois

2005 : M. Jean Luc Landel succède à Mme Drillet comme président

2007 : Mr Jean Claude Tigoulet succède à M. JL Landel.

2011 : dissolution des deux offices Lanvollon/Plouha et constitution d'une nouvelle association regroupant les 15 communes de la communauté de communes, Lanvollon/ Plouha, Michel Gourdain est nommé Président.

2017 : fusion des deux communautés de Communes Lanvollon/Plouha et Chateaulaudren/Plouagat, dissolution de l'association. Le tourisme devenant compétence communautaire une directrice est nommée Isabelle Quéré et deux emplois sont titularisés, deux animateurs seront embauchés pour les animations de l'été.

2019 : élections municipales et communautaires, la nouvelle assemblée conforte le projet d'un nouveau local sur la zone du Pont Lô à Lanvollon.

Ce bâtiment sera inauguré en 2021.